

COOPÉRATIVE HYDRO EMBRUN INC.

RAPPORT ANNUEL 2019

821, RUE NOTRE-DAME, SUITE 200, EMBRUN (ONTARIO) K0A 1W1

HEURES D'ACCUEIL

 Lundi
 9 h à 17 h

 Mardi
 9 h à 17 h

 Mercredi
 9 h à 17 h

 Jeudi
 9 h à 17 h

 Vendredi
 9 h à 17 h

SERVICE D'APPEL EN CAS DE PANNE DE COURANT 24 HEURES PAR JOUR

Téléphone :

613 443-5110

Télécopieur :

613 443-0495

Courriel:

info@hydroembrun.ca

Site Internet:

www.hydroembrun.ca

Page Facebook:

Coopérative Hydro Embrun

Coopérative Hydro Embrun Inc. Rapport annuel – 2019

Table des matières

AVIS DE CONVOCATION	3
ADMINISTRATEURS POUR L'ANNÉE 2019	4
ORDRE DU JOUR	
PROCÈS-VERBAL	6
18e Assemblée générale annuelle mardi 16 avril 2019	6
MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	13
COMPARAISON DES TAUX RÉSIDENTIELS	15
REQUÊTE AUPRÈS DE LA COMMISSON DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO DÉPENSES EN CAPITAL	16
HISTORIQUE DES COÛTS D'ÉNERGIE	
NOMBRE DE CLIENTS PAR COMPAGNIE DE DISTRIBUTION	20
COÛT D'ÉNERGIE PAR COMPAGNIE DE DISTRIBUTION	22
FAITS SAILLANTS 2019	25
STATISTIQUES:	27
RISTOURNES REMISES DEPUIS LA CRÉATION DE LA COOPÉRATIVE	28
BILAN SOCIAL	29
ÉTATS FINANCIER	31
AMENDEMENT RÈGLEMENTS ADMINISTRATIF	61
ÉLECTION D'UADMINISTRATEURS	62
DON COMPLEXE RÉCRÉATIF	63
MESSAGE DE DÉPART PIERRE CARRIÈRE LES SERVICES DE LA COOPÉRATIVE	64

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, nous vous convoquons à l'assemblée générale annuelle de la Coopérative Hydro Embrun Inc. Celle-ci aura lieu :

À la salle du 5 rue Forget, à Embrun, le mardi 14 avril 2020 à 19 heures

Seuls les membres et leur conjoint sont admissibles à être présents à la réunion annuelle.

Jean Martel Président Jean Gauthier Secrétaire

ADMINISTRATEURS POUR L'ANNÉE 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEAN MARTEL Président 2021

JEAN GAUTHIER Secrétaire 2020

PIERRE CARRIÈRE Administrateur 2019

PERSONNEL

BENOIT LAMARCHE Directeur général

BRIGITTE LAROCQUE Coordinatrice administrative

LUC PRÉVOST Agent de recouvrement/Service à la clientèle

ENTREPRENEUR DU SYSTÈME DE DISTRIBUTION

SPROULE POWERLINE

INGÉNIEUR

STANTEC CONSULTING GROUP

MEMBRES FONDATEURS

GEORGES CARDINAL LUC BRUYÈRE

CAMILLE PICHÉ JEAN LESSARD

JEAN MARTEL LUCIE LAPOINTE

JEAN-PAUL LAFRANCE PIERRE CARRIÈRE

DIANE ROY

ORDRE DU JOUR

- 1) Appel à l'ordre et constatation du quorum
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal du 16 avril 2019
- 4) Message du conseil d'administration
- 5) Faits saillants Statistiques Bilan social
- 6) Rapport de l'auditeur et présentation des états financiers
- 7) Nomination des vérificateurs
- 8) Mot du directeur général
- 9) Ristourne
- 10) Amendements règlements administratifs
- 11) Élection au poste d'administrateur
- 12) Don Projet Complexe Récréatif Municipalité de Russell
- 13) Message de départ M. Pierre Carrière
- 14) Période de questions
- 15) Prix de présence pour les membres
- 16) Levée de la séance

Un léger goûter sera servi.

PROCÈS-VERBAL

18º Assemblée générale annuelle mardi 16 avril 2019

Enregistrement des sociétaires

De 18 h 30 à 19 h, enregistrement des sociétaires : Félix Lalonde, Pierre Carrière, Brigitte Larocque, Jean Martel, Alain Viau, Raymond Fortin, Georgette Bisaillon, Jeannine Duval, Jean Gauthier, Réjean Gervais, Claude Bastien, Hélène Doré, Claudette Doré, Jeannette Marcil, Thérèse St-Amour, Raymonde Thibault, Louise Ménard, Marie-Berthe Bourdeau, Claire Daoust, Juliette Bourdeau, Denis Brisson, Francine Martel, Louis Bourdeau, Marielle Richard, Jean-Jacques Arcand, Maurice Godard, Laurent Laplante, Michel Provost, Albert Bélanger, Giovanni Damato, Paul Roy, Jean-Paul Leroux, Huguette Clément, Robert Lavigne, Pierre Potier, Jacques Maheu, Daniel Clément, Claude Clark, Diane Carrière, Dolores Brisson, Thérèse Ménard, Maurice Lafrance, Jacqueline Lanthier, Bernard Racine, Marcel Perras, Hélène Grégoire, Richard Clément, Jean Murphy, Jean-Yves Dionne, Diane Ménard, Laurent Vincent, Oscar Forgues, Léonard Guénette, Aurel Major, Laurent Rhéault, Chris Humeniuk, Rachel Levesque, Marcel Blanchard, Germain Cadieux, Sylvia Lachance, Agathe Pilon, Claude Brisson, Claude Grégoire, Claude Lafrance, Patrick Therrien, Gérard Lemieux, Roger Goulet, Gilles Gratton, Jean-Maurice Gaudreau, Daniel Lafleur, Ron Thériault, Daniel Piché, Alain Lanthier, Edgar Brisson, Maurice Lemieux.

Autres personnes présentes: Benoit Lamarche, directeur général de la Coopérative, Sylvain Levac, BDO, Rita Gervais, Diane Arcand, Diane Levesque, Pierrette Bourgie, Marc Ryan, Kevin Di Valerio, Lorraine Laplante, Michèle Gervais, Marie-Jeanne Bélanger, Éva Landry, Fernand Bourdeau, Denis Arcand, Rita Gervais.

1. Appel à l'ordre et constatation du guorum

M. Jean Martel ouvre l'assemblée à 19h15 en souhaitant aux sociétaires la bienvenue à la 18e réunion annuelle et les remercie d'être là aussi fidèlement. Après lecture de l'avis de convocation, l'on constate la présence de 75 membres.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Jean Martel présente l'ordre du jour. Proposé par Jean-Jacques Arcand Appuyé par Laurent Vincent Que l'ordre du jour soit adopté comme présenté.

Accepté

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 18 avril 2018

M. Jean Martel présente le procès-verbal.

Proposé par Jeannine Duval

Appuvé par Giovanni Damato

Que le procès-verbal du 18 avril 2018 soit adopté comme présenté.

Accepté

4. Message du conseil d'administration

M. Jean Martel fait la lecture du message en commençant par la mission de la Coopérative. Il explique le but d'une coopérative en citant la Loi sur les sociétés coopératives de l'Ontario.

Il poursuit en indiquant les changements que le gouvernement Ford veut effectuer. Il mentionne également l'étude de la Commission de l'énergie de l'Ontario sur la gouvernance des conseils d'administration de distributeurs d'électricité.

M. Martel explique que l'exemption sur la taxe de transfert de 33 % qui avait été accordée à des distributeurs ayant moins de 30 000 clients se termine le 31 décembre 2022.

En conclusion, il mentionne qu'en 2018, une étude a été faite par le conseil d'administration afin d'évaluer les avantages et les désavantages de la vente des actifs de la Coopérative et qu'il en revient aux membres de déterminer l'avenir de la Coopérative.

Questions et commentaires :

M. Patrick Therrien, représentant de la Coopérative agricole d'Embrun, demande si l'étude est terminée et si elle a été réalisée à l'interne et à quels coûts.

Les frais facturés sont démontrés à l'écran par M. Félix Lalonde.

- M. Therrien présente deux documents, soit la lettre de la Société Professionnelle Jean Martel que la Coop agricole a reçue mentionnant que la Coop agricole ne peut pas fusionner, selon la loi, et l'envoi aux membres concernant sa candidature.
- M. Therrien mentionne que c'est un manque d'impartialité et un conflit d'intérêts en citant le code de déontologie du barreau, article 3.4, lequel mentionne d'éviter les conflits d'intérêts.
- M. Martel mentionne que le conseil d'administration de la Coopérative a passé une résolution afin de retenir ses services puisqu'il est un des seuls avocats francophones de l'Ontario qui soit expert dans la matière de l'électricité.
- M.Therrien s'interroge sur le salaire des administrateurs de 33 000,00 \$ versus 27 000,00 \$ de la Coopérative agricole.
- M. Carrière mentionne que les administrateurs travaillent beaucoup d'heures; lui-même travaille quarante heures par mois, et le salaire est mérité.

Proposé par Michel Provost Appuyée par Jean-Jacques Arcand Que le message du conseil d'administration soit accepté.

Accepté

5. Faits saillants de 2018

M. Jean Gauthier résume les faits saillants de l'année 2018 :

- Une entente de financement est conclue avec la Caisse populaire Nouvel-Horizon pour une somme de 714 242,61 \$;
- Le rapport de Greensaver pour le plan de conservation 2015-2017;
- La reconnaissance donnée à Pierre Carrière:
- Le rápport de la firme Quasar stipulant la conformité de la Coopérative avec le règlement
 « Ontario Regulation 22/04 »;
- Hydro One prolonge l'entente en cas de panne majeure;
- La Coopérative procède à l'amélioration du système Scada avec la firme K-Line;

Coopérative Hydro Embrun Inc. Rapport annuel – 2019

- Le gouvernement annonce une extension sur le transfert de la taxe;
- Le conseil d'administration par résolution fait une remise de 100 000,00 \$ sur le prêt bancaire;
- 62 nouveaux points de service branchés voient le jour.

Statistiques

M. Benoit Lamarche présente différents tableaux :

- Comparaison des taux résidentiels;
- Dépenses en capital 2014-2018;
- Historique des coûts d'énergie;
- Nombre de clients par compagnie de distribution;
- Coûts d'énergie par compagnie de distribution;
- Kilowattheures vendus dans les différentes classes pour un total de 29 345 468 kWh comprenant 2 323 clients;
- Ristournes remises depuis la création de la Coopérative.

QUESTION:

M. Patrick Therrien demande, en référence avec le coût d'énergie par compagnie de distribution, comment on peut maintenir les frais de fonctionnement.

Le directeur général mentionne que les frais de fonctionnement sont approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario, et qu'un budget est préparé annuellement.

- M. Therrien suggère différents moyens de réduire les coûts et mentionne que la Coop agricole pourrait aider dans ce domaine et offre un local gratuit et un appui administratif.
- M. Jean Martel mentionne que depuis 20 ans, on répète qu'on est un microdistributeur; on ne peut pas agrandir notre territoire, on ne peut pas acheter un autre distributeur à cause de notre petitesse.
- M. Maurice Godard demande une explication du tableau en page 16 en référence des données pour contributions et subventions.

Le directeur général mentionne que les montants inscrits dans cette rubrique sont en grande partie la contribution de développeur lors de la création d'un plan de lotissement.

Le directeur général fait l'analyse des coûts d'énergie de 2013-2019.

- M. Oscar Forgues compare les coûts d'Hydro One avec la Coopérative Hydro Embrun et mentionne qu'avec Hydro One, on ne pourrait pas avoir un service en français.
- M. Martel ajoute que la Coopérative est classée nº 1, car elle est plus efficace, mais c'est plus difficile; tous les fournisseurs sont contractuels; mais c'est aussi une faiblesse.

Bilan social

M. Pierre Carrière fait un résumé du bilan social :

- La Coopérative, après 18 ans, réussit très bien malgré tous les changements. Les administrateurs ont protégé les intérêts des membres de la Coopérative;
- Les administrateurs contribuent au développement des ressources humaines;
- Des dons sont faits à différentes organisations locales;
- La Coopérative contribue activement au progrès de la collectivité.

Proposé par Maurice Godard

Appuyé par Jean-Maurice Gaudreau

Que les faits saillants, les statistiques et le bilan social soient acceptés tels que présentés.

Accepté

6. Rapport de l'auditeur et présentation des états financiers 2018

M. Sylvain Levac, auditeur de la firme BDO, présente le rapport de l'auditeur et les états financiers tels qu'ils apparaissent au rapport annuel 2018.

Proposé par Jacques Maheu

Appuyé par Laurent Laplante

Que le rapport de l'auditeur et les états financiers 2018 soient adoptés tels que présentés.

Accepté

7. Nomination des vérificateurs

Le président informe l'assemblée que la Coopérative n'a reçu aucune proposition relativement à la nomination d'une nouvelle firme de vérificateurs. En conséquence, il demande une proposition pour confirmer la firme BDO à titre de vérificateur de la Coopérative Hydro Embrun Inc. pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.

Proposé par Jean-Paul Leroux

Appuyé par Claude Brisson

Que la firme BDO soit nommée le vérificateur de la Coopérative Hydro Embrun Inc. pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.

Accepté

8. Présentation du directeur adjoint

Le directeur adjoint, Félix Lalonde, fait une présentation du portail de la Coopérative.

Proposé par Maurice Godard

Appuyé par Mariette Richard

Que la présentation du directeur adjoint soit adoptée.

Accepté

9. Mot du directeur général, Benoit Lamarche

M. Lamarche fait sa présentation sur le budget capital de 2019 et fait un rapport sur les pannes d'électricité de 2018.

Commentaire:

M. Michel Provost mentionne que les clients ne sont pas informés lors de pannes d'électricité. Il mentionne également qu'Hydro One a un programme pour notifier la clientèle de pannes et l'informer quand le service reviendra.

Proposé par Michel Provost Appuyé par Raymond Fortin Que la présentation du directeur général soit adoptée.

Accepté

10. Ratification et adoption de la ristourne aux fins de distribution

M, Jean Martel fait la lecture de la proposition de la réunion des administrateurs du 22 mars 2019. Proposé par Pierre Carrière, appuyé par Jean Gauthier.

Que la remise de la ristourne pour l'année 2018 soit de 14,19 % des bénéfices nets avant impôt d'une somme de 35 000,00 \$, en date du 31 décembre 2018. Le montant de ristourne représente également 5,12 % des frais de distribution payée (684 243,47 \$) par le membre. Ce montant sera crédité aux factures des clients. Cette proposition devra être soumise à l'assemblée annuelle le 16 avril 2019.

Proposé par Jeannine Duval Appuyé par Jean-Paul Leroux Que la ristourne aux fins de distribution soit adoptée telle que présentée.

Accepté

11. Offre de fusion reçue de la Coop agricole d'Embrun Itée

- M. Jean Martel, explique que suite à l'offre de fusion de la Coop agricole, il n'est pas légalement possible de fusionner avec une autre compagnie, sauf un autre distributeur d'électricité. M. Martel explique également qu'une fusion avec un autre distributeur d'électricité nécessiterait l'assentiment de la Municipalité de Russell en vertu d'un contrat signé avec la Municipalité lors de la Coopérative Hydro Embrun inc.
- M. Pierre Carrière explique que si une vente avait lieu, en vertu du même contrat existant avec la Municipalité de Russell, un comité serait composé de trois administrateurs et deux conseillers municipaux pour la gestion des fonds. La Coopérative continuerait d'exister.
- M. Therrien mentionne que la Coopérative a divulgué la proposition de fusionner la Coopérative agricole à ses membres, et que ce document était condifentiel, selon lui.
- M. Martel mentionne que toutes les résolutions du conseil d'administration de la Coop agricole et de la Coopérative Hydro Embrun inc. et les documents s'y rattachant peuvent être consultés par les membres en tout temps.

- M. Martel mentionne que le loyer payé par la Coopérative Hydro Embrun inc. à Papeterie Germain n'est pas dispendieux.
- M. Therrien mentionne que les employés de la Coopérative agricole pourraient faire du travail pour la Coopérative Hydro Embrun inc. sans donner de détails.

12. Élection au poste d'administrateur

Le président fait la lecture du rapport des mises en candidature. Cette année, un poste est ouvert. La Coopérative a reçu deux nominations au 31 décembre 2018, soit celle de M. Jean Martel, proposée et appuyée par Hélène Grégoire et Jean-Paul Leroux, et celle de M. Maurice Godard, proposée et appuyée par Claude Grégoire et Claude Lafrance.

M. Paul Roy est élu président d'élection et Messieurs Marc Ryan et Sylvain Levac sont élus scrutateurs.

Le président d'élection demande aux candidats d'adresser un mot aux membres, chaque candidat ayant cinq minutes pour le faire.

M. Paul Roy explique aux membres la procédure d'élection. Il demande aux membres, après avoir voté, de laisser leurs ballots dans la boîte bleue qui est supervisée par Mme Brigitte Larocque.

Une fois le décompte complété, le président d'élection annonce qu'il y a eu 75 votes dont deux ont été rejetés. M. Jean Martel est élu administrateur pour un terme de trois ans.

M. Roy demande une résolution pour détruire les ballots.

Proposé par : Francine Martel Appuyé par : Maurice Godard Que les ballots soient détruits.

Accepté

Une proposition est demandée par le président pour fermer la période d'élection.

Proposé par : Laurent Vincent Appuyé par : Germain Cadieux Que la période d'élection soit fermée.

Accepté

13. Période de questions : aucune

14.		r ix de 50,00 \$ chacun s, Paul Major, Paulette Leroux, Jeannine Duval, Marce bert Lavigne, Réjean Gervais, Oscar Forgues, Maurice
15.	Levée de la séance Le président, M. Jean Martel, demand Proposé par Laurent Laplante Appuyé par Hélène Doré Que la séance soit levée à 22 h.	de la levée de la séance. Accepté.
	Jean Martel, président	Jean Gauthier, secrétaire

Les membres sont invités à partager un léger goûter.

MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

C'est avec plaisir que je vous présente ce message au nom des administrateurs de votre Coopérative, soit Jean Martel, Pierre Carrière et Jean Gauthier.

1. <u>Électricité – Privée ou publique?</u>

Au début du 20^e siècle, la nouvelle industrie de l'électricité à Toronto était majoritairement entre les mains de sociétés privées américaines. Adam Beck était un homme d'affaires et politicien conservateur et un militant de première heure en faveur de la nationalisation de l'électricité en Ontario. Avec un slogan « Power at cost », il convainc le premier ministre Whitney de l'Ontario de le nommer à la tête d'une commission d'enquête nouvellement créée pour étudier le sujet. En 1906, Whitney nomme Beck à la tête de la Hydro-Electric Power Commission of Ontario (Ontario Hydro). Au moment où Ontario Hydro commence à distribuer de l'électricité, les prix chutent de 87 % et ils resteront inférieurs d'un tiers à ceux des États-Unis. Voir l'article de James H. Marsh en annexe au présent rapport.

Il serait trop long de vous donner ici l'historique de l'intervention politique dans le domaine de l'hydroélectricité en Ontario et du débat au sujet de la vente à l'entreprise privée des actifs d'Hydro Ontario. Vous trouverez en annexe du présent rapport annuel une série d'articles très intéressants à ce sujet que je vous recommande de lire.

2. <u>La subvention des taux d'électricité</u>

La subvention des taux d'électricité est un stratagème politique qui coûte cher aux Ontariens. En effet, le manque à gagner en revenus doit être financé à même les revenus généraux de la province, ou par un emprunt du gouvernement qui, en date de janvier 2020, était de l'ordre de 5,6 milliards! Voir l'article de Ryan Forbes en annexe au présent rapport.

3. La gouvernance de la Coopérative

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) recommande à votre Coopérative de se conformer aux critères de gouvernance qu'elle a définis, soit :

- indépendance des administrateurs;
- compétence des administrateurs:
- structure et fonction du Conseil et des sous-comités;
- documentation et pratiques.

Le but de la CEO, à ce sujet, est d'établir des critères de gouvernance et de tenter de mesurer la performance des distributeurs d'électricité en fonction de ses critères de gouvernance.

La CEO croit que la qualité de gouvernance est un facteur important de l'excellence en performance de distributeur d'électricité, et un indicateur important de l'aptitude du distributeur d'électricité à atteindre les objectifs souhaités et espérés par ses clients. Voir les recommandations de la CEO en annexe au présent rapport.

À cette fin, vous aurez à voter afin d'augmenter le conseil d'administration de la Coopérative de trois (3) à cinq (5) membres pour l'élection de ses membres additionnels lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'an prochain.

4. L'avenir de la Coopérative

À l'assemblée générale annuelle de l'an dernier, vous avez voté en faveur d'une présentation au sujet de l'avenir de la Coopérative.

En octobre 2018, M. Richard Dicerni a soumis son rapport sur la modernisation de la CEO au gouvernement Ford. Cependant, ce n'est qu'en janvier 2020 que le gouvernement Ford a nommé M. Dicerni en tant que président du conseil d'administration de la CEO.

Avant de vous faire la présentation au sujet de l'avenir de la Coopérative, nous voulons connaître l'impact qu'auront, sur la Coopérative, les changements qui seront apportés à la CEO par M. Dicerni.

5. Les résultats financiers de 2019 de votre Coopérative

Nous sommes très fiers de nos résultats financiers. Nous croyons que ces résultats découlent de l'effort, de la compétence et du dévouement de nos employés et de l'expérience des membres de votre conseil d'administration. Je tiens à remercier publiquement et par écrit nos employés pour leur contribution à nos résultats financiers et pour l'excellent service qu'ils ont offert à nos membres.

Daté à Embrun ce 18^e jour de mars, 2020

Votre Président,

Jean Martel

COMPARAISON DES TAUX RÉSIDENTIELS

Compagnie	Consommation kWh	Frais de distribution*	Efficience 2019**	Coût total de la facture***	Coût de service****
Hydro Hawkesbury 1er janvier 2020	750	18,12 \$	1	106,95 \$	1 ^{er} janvier 2018
Ottawa River Power	750	23,95 \$	2	114,76 \$	1 ^{er} mai 2016
Ottawa Hydro 1 ^{er} janvier 2020	750	27,79 \$	4	114,85 \$	1 ^{er} janvier 2016
Renfrew Hydro 1er janvier 2020	750	25,73 \$	3	117,50 \$	1 ^{er} janvier 2017
Hydro One Densité urbaine 1er janvier 2020	750	36,37 \$	4	125,15 \$	1 ^{er} janvier 2018
Hydro 2000 1 ^{er} mai 2019	750	30,57 \$	2	125,36 \$	1 ^{er} juillet 201
Hydro One Densité moyenne 1er janvier 2020	750	59,60 \$	4	126,54 \$	1 ^{er} janvier 2018
Hydro One Rurale 1er janvier 2020	750	68,85 \$	4	128.40 \$	1 ^{er} janvier 2018
Coopérative Hydro Embrun 1er janvier 2020	750	36,63 \$	1	129,68 \$	1 ^{er} janvier 2018

^{*}Le frais de distribution qui comprend le frais fixe annuel et le taux volumétrique de distribution, s'il y a lieu.

Le service public doit gérer efficacement ses coûts de façon à s'assurer que ses clients obtiennent le meilleur service pour le tarif qu'ils paient. Les coûts totaux du service public sont évalués dans le but de produire un classement unique de l'efficience. Le classement de l'efficience est divisé en cinq groupes définis en fonction de la valeur de la différence entre les coûts réels et les coûts prévus de chaque service public. Les distributeurs dont les coûts réels sont inférieurs aux coûts prévus sont considérés comme étant plus efficients.

^{**}Le Rapport PEG – août 2019 (Pacific Economics Group Research) est soumis à la Commission de l'énergie de l'Ontario annuellement pour démontrer l'efficacité des compagnies de distribution.

^{***}Le coût total de la facture comprend les frais d'énergie, les frais de livraison, les frais réglementés, les frais de disposition de variance, le rabais de 31,8 % de la province et la TVH. (Source : Commission de l'énergie de l'Ontario.)

^{*****}L'année du dernier coût de service de la compagnie de distribution.

REQUÊTE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Hydro Ottawa Limited a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue de fixer le montant de ses tarifs de distribution d'électricité à chacune des cinq années commençant le 1er janvier 2021 et prenant fin le 31 décembre 2025. Si la requête est approuvée telle quelle, le montant qu'Hydro Ottawa Limited facture chaque mois à un client résidentiel moyen consommant 750 kWh par mois augmenterait comme suit :

2021	2022	2023	2024	2025
1,31 \$ / 29,10 \$	2,18 \$ / 31,28 \$	1,84 \$ / 33,12 \$	0,98 \$ / 34,10 \$	0,61 \$ / 34,71 \$

PRÉVISION DES TAUX DE LA COOPÉRATIVE HYDRO EMBRUN INC.

2021	2022	2023	2024	2025
0,73 \$ / 37,36 \$	0,75 \$ / 38,11 \$	0,76 \$ / 38,87 \$	0,78 \$ / 39,65 \$	0,79 \$ / 40,44 \$

DÉPENSES EN CAPITAL

I ... I... I... I... I

	2015	2016	2017	2018	2019	
LOGICIELS	1 308,00 \$	1 365,00 \$	11 068,31 \$	1 080,67 \$	2 988,02 \$	17 809,82 \$
POSTES ÉLECTRIQUES	-\$			6 900,00 \$	-\$	6 900,00 \$
ÉQUIPEMENT DES					•	0 300,00 \$
POSTES ÉLECTRIQUES	75 410,00 \$	50 012,77 \$	1 539 093,69 \$	935,00 \$	40 676,74 \$	1 632 318,20 \$
BORNES, FERRURES	2 663,00 \$	74 099,00 \$	-\$	47 975,00 \$	2 500,00 \$	92 069,04 \$
CONDUCTEURS AÉRIENS, DISPOSITIFS	`885,00 \$	229 394,71 \$	90 513,00 \$		20 774 50 6	
CONDUCTEURS SOUTERRAINS, DISPOSITIFS	144 092,15 \$	28 769,20 \$	- \$	20 180,94 \$	38 774,50 \$	379 747,65 \$
TRANSFORMATEURS DE BASSE TENSION	110 237,50 \$	39 618,50 \$	25 940,25 \$	17 800,00 \$ 91 267,00 \$	2 360,20 \$ 68 079,58 \$	193 021,55 \$ 316 267,84 \$
NOUVEAUX SERVICES POUR LES CLIENTS	15 074,00 \$	22 175,00 \$	67 017,55 \$	20 818,50 \$	23 364,00 \$	148 059,05 \$
COMPTEURS	9 244,26 \$	8 523,00 \$	15 232,53 \$	17 551,77 \$	16 371,94 \$	66 923,24 \$
MOBILIERS DE BUREAU ET ÉQUIPEMENT	961,60\$	1 563,15 \$	700,60 \$	2 772,49 \$	908,54 \$	6 906,38 \$
MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT POUR ORDINATEUR	1 384,95 \$	2 159,94 \$	1 340,08 \$	-\$	4 597,94 \$	
ÉQUIPEMENT D'ESSAIS ET INSTRUMENTS DE MESURE	-\$	7 415,08 \$	-\$	-\$		9 482,91 \$
CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS	(148 144,20) \$	(6 450,50) \$	(75 884,00) \$	(60 244,54) \$	- \$ (11 125,00) \$	7 415,08 \$ (301 848,24) \$
	213 116,26 \$	458 644,85 \$	1 675 022,01 \$	167 036,83 \$	189 496,46 \$	2 575 462,52 \$

. 3

HISTORIQUE DES COÛTS D'ÉNERGIE

Consommation mensuelle: 750 kWh

Année	Prix fixe	Prix volumétrique	Total de la facture en pourcentage	Total de la facture en argent	Modifications en valeur financière	Processus	Frais de distribution
2020	36,63 \$	0,0000 \$	2,36 %	129,68 \$	2,99\$	IRM	36,63 \$
2019	32,11 \$	0,0032 \$	2,67 %	126,69 \$	3,30 \$	IRM	34,51 \$
2018	27,84 \$	0,0064 \$	7,15 %	123,39 \$	8,23 \$	Coût du service	32,64 \$
2017	21,87 \$	0,0072 \$	-22,88 %	115,16 \$	(34,17 \$)	IRM	27,27 \$
2016	18,25 \$	0,0106 \$	14,51 %	149,33 \$	18,92 \$	IRM	26,20 \$
2015	14,77 \$	0,0138 \$	16,16 %	130,41 \$	18,14 \$	IRM	25,12 \$
2014	14,56 \$	0,0136 \$	7,69 %	112,27 \$	8,02 \$	Coût du service	24,76\$
2013	13,70 \$	0,0128 \$	0,65 %	104,25 \$		IRM	23,30 \$

Analyse

2014-2015: 18,14\$

- On a noté une augmentation du coût du pouvoir. Celui-ci était de 128,23 \$ comparativement à 110,39 \$ en 2014.

- On a aussi noté une augmentation mensuelle de 0,30 \$ sur les taux de distribution.

2015-2016: 18,92\$

- On a éliminé le crédit de 10 % (OCEB) de la facture totale.

- Il y a eu une augmentation du coût du pouvoir. Ce coût s'élevait à 132,15 \$ comparativement à 128,23 \$ en 2015.

- On a aussi noté une augmentation mensuelle de 1,08 \$ sur les taux de distribution.

2016-2017: - 34,17 \$

- On a noté une réduction du coût de pouvoir de 25 % grâce au rabais institué par le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables du Gouvernement de l'Ontario (rabais de 8 % provenant du Gouvernement de l'Ontario et rabais de 17 % grâce à la tarification forfaitaire de l'heure).
- On a aussi noté une augmentation mensuelle de 1,07 \$ sur les taux de distribution.

2017-2018: 8,23 \$

- La disposition de variance représentait des frais supplémentaires de 1,86 \$.
- On a noté une augmentation mensuelle de 5,37 \$ sur les taux de distribution.
- Il y a aussi eu une augmentation de 1,20 \$ en matière de taux de basse tension.

2018-2019: 3,30 \$

- On a ajouté une disposition de variance représentant 1,44 \$.
- On a aussi noté une augmentation mensuelle de 1,87 \$ sur les taux de distribution.

2019-2020: 2,99\$

- Une augmentation mensuelle de 2,12 \$ sur les taux de distribution.

NOMBRE DE CLIENTS PAR COMPAGNIE DE DISTRIBUTION

Hydro One Network Inc. (Urban Density)	1 333 601
Alectra Utilities Corporation	991 102
Toronto Hydro Electrical System Ltd.	772 624
Hydro Ottawa Limited	335 320
London Hydro	159 039
Veredian Connection Inc.	121 826
Kitchener-Wilmot Hydro Inc.	96 827
Enwin Utilities Ltd	88 978
Oakville Hydro Distribution Inc	72 108
Burlington Hydro Inc.	67 940
Energy + Inc.	65 402
Entregus Powerlines Inc.	59 186
Oshawa PUC Networks Inc.	58 745
Waterloo North Hydro Inc.	57 471
Hydro One Network Inc. (Norfolk, Haldimand,	
Woodstock)	56 700
Guelph Hydro	55 673
Niagara Peninsula Energy Inc.	55 593
Thunder Bay Hydro Distribution	50 950
Greater Sudbury Hydro Inc.	47 728
Newmarket - Tay Power Distribution	43 524
Whitby Hydro Electric Corp	42 906
Brantford Hydro Inc.	39 904
Milton Hydro Distribution Inc.	39 576
Peterborough Distribution Inc.	37 139
Bluewater Power Distribution Corp	36 691
PUC Distribution Inc.	33 613
Essex Powerline Corporation	30 012
Canadian Niagara Power Inc.	29 245
Kingston Hydro Corporation	27 658
North Bay Hydro Distribution Ltd	24 172
Westario Power Inc.	23 547
Welland Hydro Electrical System Corp.	23 366
Halton Hills Hydro	22 442
Festival Hydro	21 369
ERTH Powerline Corporation	19 238
Inpower Corporation	18 163
EPCOR Electricity Distribution Ontario Inc.	17 488
Orillia Power Distribution Corp.	14 091
Wasaga Distribution Inc.	13 789

Lakeland Power Distribution	13 644
Orangeville Hydro Ltd.	12 583
E.L.K. Energy Inc.	12 401
Algoma Power Inc.	11 721
Grimsby Power Inc.	11 551
Ottawa River Power Corp.	11 247
Lakefront Utilities Inc.	10 450
Niagara on the Lake Hydro Inc.	9 461
Tillsonburg Hydro Inc.	7 123
Centre Wellington Hydro	7 022
Rideau St. Lawrence Distribution Inc.	5 909
Northern Ontario Wires Inc.	5 903
Kenora Hydro Corporation	5 565
Hydro Hawkesbury Inc.	5 547
Renfrew Hydro Inc.	4 312
Hydro One Remote Communities Inc.	4 180
West Coast Huron Energy Inc.	3 869
Wellington North Power Inc.	3 805
Fort Frances Power	3 745
Espanola Regional Hydro	3 303
Sioux Lookout Hydro Inc.	2 839
Hearst Power Distribution Ltd	2 697
Coopérative Hydro Embrun Inc.	2 355
Atikokan Hydro Inc.	1 636
Hydro 2000 Inc.	1 262
Chapleau Public Utilities	1 208

Source : Commission de l'énergie de l'Ontario (annuaire au 31 décembre 2018, publié le 19 août 2019). En ligne : https://www.oeb.ca/oeb/ Documents/RRR/2018 Yearbook of Electricity Distributors.pdf.

COÛT D'ÉNERGIE PAR COMPAGNIE DE DISTRIBUTION

Le prix total comprend les composantes suivantes :

- Coût de l'énergie
- Coût de livraison
- Coût réglementé
- Disposition de variances
- Rabais de 31,8 % de la province
- TVH

Source : Commission de l'énergie de l'Ontario (janvier 2020). En ligne : https://www.oeb.ca/fr/protection-des-consommateurs/contrats-dapprovisionnement-en-energie/calculatrice-de-facture.

Remarque : Le prix total de chaque compagnie de distribution est basé sur les taux effectifs en vigueur au 1^{er} janvier 2020 et au 1^{er} mai 2019.

Compagnie de distribution	Prix total pour 750 kWh
Algoma Power Inc.	135,37 \$ janv.
Coopérative Hydro Embrun Inc.	129,68 \$ janv.
Inpower Corporation	128,74 \$ janv.
Hydro One Network Inc. R2	128,40 \$ janv.
Toronto Hydro Electrical System Ltd.	127,28 \$ janv.
Hydro One Network Inc.(Medium Density) -R1	126,54 \$ janv.
Wellington North Power Inc.	126,11 \$ mai
Hydro 2000 Inc.	125,36 \$ mai
Hydro One Network Inc. (Urban Density)	125,15 \$ janv.
Lakeland Power Distribution- Parry Sound	124,91\$ mai
Hydro One – Norfolk Power Distribution	123.62 \$ mai
Hydro One – Haldimand County Hydro	123,53 \$ mai
Atikokan Hydro Inc.	123,50 \$ mai
Northern Ontario Wires Inc.	122,56 \$ mai
- Newmarket Tay Power Distribution - Former Midland Power	121,58 \$ mai
Westario Power Inc.	121,00 \$ janv.
Lakeland Power Distribution	120,59 \$ mai
Chapleau Public Utilities	119,78 \$ mai
Niagara Peninsula Energy Inc.	119,47 \$ mai
Espanola Regional Hydro	119,42 \$ janv.

ERTH Power Corporation Main Zone	119,06 \$ mai
ERTH Power Corporation-Goderich	118,84 \$ mai
Rideau St.Lawrence Distribution Inc.	118,75 \$ mai
Sioux Lookout Hydro Inc.	118,55 \$ mai
Bluewater Power Distribution Corp	118,48 \$ mai
Hydro One – Woodstock Hydro Services	
Halton Hills Hydro	118,05 \$ mai
Oakville Hydro Distribution Inc	117,93 \$ janv.
Fort Frances Power	117,86 \$ mai
Renfrew Hydro Inc.	117,50 \$ janv.
Centre Wellington Hydro	117,32 \$ janv.
Waterloo North Hydro Inc.	116,66 \$ janv.
Grimsby Power Inc.	116,42 \$ janv.
North Bay Hydro Distribution Ltd	116,37 \$ mai
Orillia Power Distribution Corp.	116,30 \$ mai
EPCOR Electricity Distribution Ontario	
Inc.	116,25 \$ mai
Kingston Hydro Corporation	116,10 \$ janv.
Alectra Uitilities -Horizon Zone	115,35 \$ janv.
Alectra Uitilities- Guelph Zone	115,32 \$ janv.
Welland Hydro Electrical System Corp.	115,30 \$ mai
Alectra Uitilities -PowerStream Zone	115,10 \$ janv.
Milton Hydro Distribution Inc.	115,10 \$ mai
Synergy North Corp-Kenora Rate Zone	114,86 \$ mai
Hydro Ottawa Limited	114,85 \$ janv.
Alectra Uitilities-Enersource Zone	114,83 \$ janv.
Orangeville Hydro Ltd.	114,76 \$ mai
Ottawa River Power Corp	114,76 \$ mai
Tillsonburg Hydro Inc.	114,49 \$ mai
Burlington Hydro Inc.	114,23 \$ mai
Oshawa PUC Networks Inc.	114,12 \$ janv.
Entregus Powerline -Main Rate Zone	114,09 \$ mai
Essex Powerline Corporation	114,05 \$ mai
Wasaga Distribution Inc.	114,01 \$ mai
Hearst Power Distribution Ltd	113,17 \$ mai
Enwin Utilities Ltd	113,26 \$ mai
Energy Plus Inc.	113,92 \$ mai
Festival Hydro	113,95 \$ janv.
Newmarket - Tay Power Distribution - Former – Newmarket	113,83 \$ mai
London Hydro	113,58 \$ mai
Brantford Power Inc.	113,56 \$ janv.
Diandold FOWER IIIC.	1 13,30 \$ Janv.

Entregus Powerline -St-Thomas	113,50 \$ janv.
Veredian Connection Inc.	113,45 \$ mai
E.L.K. Energy Inc.	113,43 \$ mai
Alectra Uitilities-Brampton Zone	113,16 \$ janv.
Niagara on the Lake Hydro Inc	112,75 \$ mai
Greater Sudbury Hydro Inc.	112,69 \$ mai
Peterborough Diostribution Inc.	112,21 \$ mai
Lakefront Utilties Inc.	111,74 \$ janv.
Synergy North Corp -Thunder Bay Zone	110,44 \$ mai
PUC Distribution Inc.	110,12 \$ mai
Kitchener-Wilmot Hydro Inc.	107,60 \$ janv.
Hydro Hawkesbury Inc.	106,95 \$ janv.

FAITS SAILLANTS 2019

Janvier:

Une première ébauche de captures d'écran du système Scada a été produite.

Ces informations seront produites sous un rapport qui permettra à la Coopérative de faire

des changements sur notre réseau de distribution.

Février:

Un plan d'affaires sera préparé sur une période de trois ans, soit 2019-2020-2021.

Préparation d'une entente avec la municipalité de Russell.

Implantation d'un nouveau système de comptabilité.

Mars:

La première phase de la firme Go-Secure est terminée (Conformité en cybersécurité).

Le profil de risque de la Coopérative se situe entre bas et moyen. Selon ce profil, la

Coopérative devra faire entre 54 et 84 contrôles pour la deuxième phase.

Avril:

Lors de la 18^e réunion annuelle, une ristourne de 35 000,00 \$ a été remise aux membres.

M. Jean Martel est élu pour un terme de trois ans en tant qu'administrateur.

Mai:

Le conseil d'administration par résolution fait une remise de 107 000,00 \$ sur le prêt

bancaire à la Caisse Nouvel Horizon.

Le montant initial du prêt était de 714 242,61 \$ au 31 décembre 2019. Le montant restant

à payer est de 430 126,85 \$.

Juin:

Rapport sur l'audit de la firme Quasar qui stipule que la Coopérative est en conformité

avec le règlement « Ontario Regulation 22/04 ».

Juillet:

Revérification des compteurs par échantillonnage selon les normes de Mesure Canada.

Tout près de 250 compteurs ont été vérifiés.

Août:

La Coopérative Hydro Embrun soumet une requête auprès de la Commission de l'énergie

de l'Ontario pour ses taux de distribution.

Septembre : La Coopérative signe une entente avec la compagnie GoSecure pour la deuxième phase

dans le cadre de référence « l'Ontario Cyber Security Framework ».

Octobre:

Annonce du ministre de l'Énergie de la nouvelle grille tarifaire à compter du 1er novembre

2019.

Novembre:

M. Pierre Carrière se retire du conseil d'administration après 42 ans de loyal service au

sein de la Coopérative Hydro Embrun.

Renouvellement de l'assurance groupe des employés.

Coopérative Hydro Embrun Inc. Rapport annuel – 2019 Reconnaissance de IESO « Independent Electricity System Operator ». La Coopérative a reçu deux certificats.

Décembre :

Deux rencontres ont eu lieu pour deux plans de lotissement, soit Patenaude East Subdivision Phase II – 54 lots, et Versailles Phase III – 47 lots. Les deux projets débuteront en 2020.

Mise en nomination d'un poste d'administrateur pour un terme de trois ans. La Coopérative a reçu une nomination :

M. Michel Provost - 29 novembre 2019

En résumé...

- Trente-deux (32) nouveaux points de service sont branchés au système de distribution de la Coopérative.
- La Coopérative collabore étroitement avec les compagnies de distribution suivantes :

Hydro 2000 Hawkesbury Hydro Ottawa River Power Corporation

- En date du 31 décembre 2019, la Coopérative compte 1 542 membres, une baisse de 12 membres.

STATISTIQUES:

Kilowattheures vendus en 2019

CLASSE	KILOWATTHEURES VENDUS	NOMBRE DE COMPTEUR	REVENU PAR CLASSE	% DU REVENU TOTAL
RÉSIDENTIELLE	20 253 193	2 165	897 546,42 \$	80 %
COMMERCIALE >50KW	3 459 712	9	61 950,33 \$	6 %
COMMERCIALE <50KW	4 605 655	163	125 080,88 \$	11 %
LUMIÈRES DE RUES	210 843	1	27 346,20 \$	2 %
CLIENTS SANS COMPTEUR	93 084	17	5 801,64 \$	1 %
TOTAL	28 622 487	2 355	1 117 725,47 \$	100 %

RISTOURNES REMISES DEPUIS LA CRÉATION DE LA COOPÉRATIVE

ANNÉE	RISTOURNES			
2001	8 025,00 \$			
2002	53 250,00 \$			
2003	31 350,00 \$			
2004	16 820,00 \$			
2005	12 775,00 \$			
2006	0,00 \$			
2007	34 155,00 \$			
2008	22 370,00 \$			
2009	24 610,00 \$			
2010	19 705,00 \$			
2011	24 018,00 \$			
2012	55 915,00 \$			
2013	42 870,00 \$			
2014	21 935,00 \$			
2015	20 000,00 \$			
2016	20 000,00 \$			
2017	0,00 \$			
2018	35 000,00 \$			
2019	45 000,00\$			
TOTAL	487 798,00 \$			

BILAN SOCIAL

La collectivité

Après 18 ans, la Coopérative Hydro Embrun Inc. réussit très bien malgré tous les changements de l'industrie. Les usagers qui le veulent deviennent membres avec une contribution de 10,00 \$.

Le conseil d'administration

Les administrateurs de la Coopérative ont protégé les intérêts de leurs clients en 2019 en suivant tous les changements dans l'industrie de l'électricité. Ils ont été leur voix dans les diverses décisions prises durant les réunions mensuelles et les réunions à l'extérieur.

La participation des membres aux bénéfices

Une ristourne de 45 000,00 \$, représentant 14,85 % des bénéfices nets avant impôts au 31 décembre 2019, sera distribuée aux membres de la Coopérative. Le montant de la ristourne représente 5,9 % des frais de distribution payés par les membres. Ce montant sera crédité sur les factures des clients.

Les frais de service

Chaque année, le conseil d'administration révise les frais de service. Pour obtenir de plus amples informations à leur sujet, les clients peuvent communiquer avec le bureau pendant les heures d'ouverture.

Le développement des ressources humaines

Le conseil d'administration a participé à des réunions afin de se tenir à jour sur les derniers développements de l'industrie. Les employés ont participé à diverses formations sur des logiciels informatiques.

Le développement communautaire

La Coopérative a fait des dons de 2 500,00 \$ et a participé aux organismes locaux suivants :

Dons: 2500.00\$

_		
-	Winchester District Memorial Hospital	800,00\$
-	Amies pour la vie	100,00 \$
-	Paroisse St-Jacques	500,00 \$
-	Bourse d'études secondaires d'Embrun	300,00 \$
-	Service des incendies Embrun	200,00 \$
-	Groupe action pour I 'enfant	100,00\$
-	Embrun Craft Show	100,00\$
-	Kin Club of Russell	350,00 \$
-	Centre Urgel Forget	50,00\$

Participations à la communauté : 2 995.00 \$

-	Russell Triva Services	50,00 \$
-	Kin Club Russell	690,00 \$
-	Chevaliers de Colomb d'Embrun	300,00 \$
-	Tournoi de golf Caisse Populaire	300,00 \$
-	Paroisse St-Jacques	320,00 \$
-	Maison des Arts	500,00 \$
-	Centre Urgel Forget	50,00 \$
-	Club Richelieu	685,00 \$
-	Club Joie de vivre	100,00\$

En résumé	

Ce bilan démontre que la Coopérative a contribué activement au progrès de la collectivité.



Tél./Tel: 613-443-5201 Téléc./Fax: 613-443-2538 www.bdo.ca BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP 991 chemin Limoges Road C.P./PO Box 128 Embrun ON KOA 1WO Canada

Independent Auditor's Report

Rapport de l'auditeur indépendant

To the members of Embrun Hydro Cooperative Inc.

Opinion

We have audited the financial statements of Embrun Hydro Cooperative Inc. (the Cooperative), which comprise the statement of financial position as at December 31, 2019, and the statements of comprehensive income, changes in equity and cash flows for the year then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies.

in our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Cooperative as at December 31, 2019, and its financial performance and its cash flows for the year then ended in accordance with International Financial Reporting Standards.

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements section of our report. We are independent of the Cooperative in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with International Financial Reporting Standards, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Aux membres de la Coopérative Hydro Embrun inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Coopérative Hydro Embrun inc. (la « Coopérative »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, et les états du résultat global, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Coopérative au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Coopérative conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Independent Auditor's Report

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Cooperative's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Cooperative or to cease operations, or has no

Those charged with governance are responsible for overseeing the Cooperative's financial reporting process.

realistic alternative but to do so.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.

Rapport de l'auditeur indépendant

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Coopérative à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Coopérative ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Coopérative.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

 nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Independent Auditor's Report

Rapport de l'auditeur indépendant

- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Cooperative's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Cooperative's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Cooperative to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Coopérative;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Coopérative à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates. d'exprimer une opinion modifiée. conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Coopérative à cesser son exploitation:
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./LLP

Chartered Professional Accountants, Licensed Public Accountants Embrun, Ontario April 2, 2020

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés Embrun (Ontario) le 2 avril 2020

Embrun Hydro Cooperative Inc. Statement of Financial Position December 31

Coopérative Hydro Embrun inc. État de la situation financière 31 décembre

	2019)	2018	
Asset				- Actif
Cash	\$ 1,193,488	S	912,190	Encaisse
Accounts receivable (Note 7)		ð		
Accounts receivable (Note 7)	502,060		399,610	Débiteurs (Note 7)
Unhilled confice revenue (Neto 7)	E22 740		104 154	Produits provenant de services non
Unbilled service revenue (Note 7)	523,740		406,456	facturés (Note 7)
	2,219,288		1,718,256	
Property and equipment (Note 5)	5,663,192		5,676,990	Immobilisations corporelles (Note 5)
opar of and adarbination (vioce of	3,000,172		3,070,770	, minormations torporties (note 3)
Total Assets	7,882,480		7,395,246	Total des actifs
, , 	.,,		.,5,5,2,10	Soldes débiteurs de comptes de report
Regulatory deferral account debit balances and				réglementaires et d'impôt différé
related deferred tax (Note 4)	181,243		271,079	connexe (Note 4)
,			47 1,017	, , ,
Total Assets and Regulatory Deferral Account				Total des actifs et soldes débiteurs des comptes
Debit Balances	\$ 8,063,723	S	7,666,325	de report régiementaires
	4 0,000,000		.,000,020	ac taport / ogioma/icaii ob
Liabilities and Members' Equity				Passifs et capitaux propres
continue and members aquity				rassiis et capitaux propres
Liabilities				Passifs
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 962,903	S	772,404	Créditeurs et frais courus
Payments in lieu of taxes payable (Note 8)	7,511	•	9,148	Palements tenant lieu d'impôt à payer (Note 8)
Deferred revenues	39,024		44,888	Produits reportés
Patronage payable	•			Ristournes à payer
rationage payable	45,415		35,000	
Correct parties of long torm dobt (Note O)	44 025		42 500	Tranche de la dette à long terme échéant à moins
Current portion of long-term debt (Note 9)	46,925		42,500	d'un an (Note 9)
	4 404 770		002 040	
Contributions in old of construction (blobs ()	1,101,778		903,940	Amounts offerther to accommendate (Nata C)
Contributions in aid of construction (Note 6)	1,340,265		1,373,076	Apports affectés à la construction (Note 6)
Customer deposits (Note 7)	19,363		17,893	Dépôts de clients (Note 7)
Long-term debt (Note 9)	383,202		538,838	Dette à long terme (Note 9)
Deferred taxes	55,942		44,357	Impôt différé
Total Liabilities	2,900,550		2,878,104	Total des passifs
	-,,		_,_,_,	,
Commitments (Note 14)				Engagements (Note 14)
Hambard Equity				Camita. w meaning
Members' Equity			.= =	Capitaux propres
Share capital (Note 11)	15,420		15,540	Capital-actions (Note 11)
Retained earnings	2,090,934		1,849,825	Bénéfices non répartis
Contributed surplus	2,862,994		2,862,994	Surplus d'apport
Total Nambard South	4 0/0 3/0		4 720 250	Total des contenue que que
Total Members' Equity	4,969,348		4,728,359	Total des capitaux propres
Total Liabilities and Members' Equity	7,869,898		7,606,463	Total des passifs et capitaux propres
manustra mus manuscus piguty	,,007,076		,,,,,,,,,,	Soldes créditeurs de comptes de report
Regulatory deferral account credit balances and				réglementaires et d'impôt différé connexe
related deferred tax (Note 4)	193,825		59,862	(Note 4)
related deserted dax (note 4)	173,023		37,002	(Note 4)
				Total des passifs, des capitaux propres et des
Total Liabilities, Members' Equity and Regulatory				soldes créditeurs de comptes de report
Deferral Account Credit Balances	\$ 8,063,723	S	7.666,325	réglementaires
	, _,,	<u> </u>	,,	
Signed on behald of the Board of Directors' by:				Signé au nom du conseil d'administration:
Director				Administrateur
				
Director				Administrateur
Director				Administrateur

Embrun Hydro Cooperative Inc. Statement of Changes in Members' Equity

Coopérative Hydro Embrun inc. État des variations des capitaux propres

For the year ended December 31

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	re Capital / ital-actions	E	Retained Earnings / Bénéfices non répartis	Contributed Surplus / Surplus d'apport	Total / Total	
Balance at January 1, 2018 Profit for the year and net movements in regulatory deferral	\$ 15,150	\$	1,649,274	\$ 2,862,994	\$ 4,527,418	Solde au 1 janvier 2018 Résultat pour l'exercice et mouvement net des soldes de comptes de
account balances Net variation of share- capital	 390		200,551	 -	200,551 390	report réglementaires Variation nette du capital-actions
December 31, 2018 Profit for the year and net movements in regulatory deferral	15,540		1,849,825	2,862,994	4,728,359	31 décembre 2018 Résultat pour l'exercice et mouvement net des soldes de comptes de
account balances Net variation of share- capital	 (120)		241,109	 -	 241,109 (120)	report réglementaires Variation nette du capital-actions
December 31, 2019	\$ 15,420	\$	2,090,934	\$ 2,862,994	\$ 4,969,348	31 décembre 2019

Embrun Hydro Cooperative Inc. Statement of Comprehensive Income

Coopérative Hydro Embrun inc. État du résultat global Pour l'exercice clos le 31 décembre

For the year ended December 31

		2019		2018	-
Revenues					Produits
Electricity Sales	\$		\$	2,805,916	Électricité
Distribution		1,136,042		1,058,656	Distribution
Other revenues (Note 12)		156,412		140,132	Autres produits (Note 12)
	_	4,481,297	••••••	4,004,704	
Expenses					Charges
Advertising and promotion		9,128		9,650	Publicité et promotion
Amortization of property and		•			Amortissement des immobilisations
equipment (Note 5)		208,353		206,677	corporelles (Note 5)
Bad debts		13,361		7, 9 17	Mauvaises créances
Customer billing		96,248		91,882	Facturation des clients
Energy purchases		3,188,843		2,805,916	Achats en énergie
Insurance		6,662		6,422	Assurance
Membership fees		6,200		6,100	Frais d'associations
Office		24,955		18,377	Frais de bureau
Other expenses		160		189	Autres charges
Professional fees		115,895		137,613	Frais professionnels
Programs		90,288		48,977	Programmes
Rent		16,800		15,900	Loyer
Repairs and maintenance of network		71,633		79,362	Entretien et réparations du réseau
Falanta and hanathan Blooms.		44.544			Salaires et avantage sociaux -
Salaries and benefits - Directors		44,841		33,635	Administrateurs
Salaries and benefits -		272 222		544 557	Salaires et avantage sociaux -
Employees (Note 10)		270,828		261,527	Employés (Note 10)
Telephone Travel		12,201		12,536	Téléphone
		6,958		8,109	Voyagement
Patronage		45,000		35,000	Ristournes
		4,228,354	***********	3,785,789	
					Produits provenant des activités
Income from operating activities		252,943		218,915	d'exploitation
Finance income		31,420		26,251	Produits financiers
Finance cost		(19,677)		(22,958)	Frais financiers
Loss on disposal of property and		` , ,		, , ,	Perte sur disposition d'immobilisations
equipment		(6,066)		(10,481)	corporelles
income before provision for payment in					Résultat avant provision pour paiement
lieu of taxes		258,620		211,727	tenant lieu d'impôts
					Provision pour palement tenant lieu
Provision for payment in lieu of taxes					d'impôts
Current (Note 8)		17,511		11,176	Exigible (Note 8)
					Discribet pour l'oversies et manuer est
Profit for the year and net movements in					Résultat pour l'exercice et mouvement net des soldes de comptes de report
regulatory deferral account balances	\$	241,109	\$	200,551	réglementaires
			-		4

Embrun Hydro Cooperative Inc. Statement of Cash Flows For the year ended December 31

Coopérative Hydro Embrun inc. État des flux de trésorerie Pour l'exercice clos le 31 décembre

			 	Todi Texercice clos le 31 decembre
		2019	2018	<u>1</u>
Cash flows from operating activities				Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation
Profit for the year and net movements in regulatory deferral account balances	\$	241,109	\$ 200,551	Résultat pour l'exercice et mouvement net des soldes de comptes de report réglementaires
Adjustments to reconcile income to net cash used in operating activities:				Ajustements pour rapprocher le résultat et l'encaisse nette utilisée par les activités d'exploitation: Amortissement des immobilisations
Amortization of property and equipment Amortization of contributions in aid of		208,353	206,677	corporelles Amortissement des apports affectés à
construction Loss on disposal of property and		(43,936)	(43,044)	
equipment		6,066	10,481	corporelles Variation des éléments hors caisse du fonds
Changes in non-cash working capital Accounts receivable		(102,450)	(31,807)	de roulement Débiteurs
Unbilled service revenue		(117,284)	(5,677)	Produits provenant de services non facturés
Accounts payable and accrued liabilities		190,499	(213,501)	
Payments in lieu of taxes receivables /		170,177	(215,501)	Paiements tenant lieu d'impôts à
payables		(1,637)	23,489	recevoir / à payer
Customer deposits		1,470	2,200	Dépôts de clients
Deferred revenues		(5,864)	22,815	Produits reportés
Patronage payable		10,415	35,000	Ristournes à payer
	_	386,741	 207,184	
				Flux de trésorerie liés aux activités
Cash flows from investing activities				d'investissement
				Acquisition d'immobilisations
Purchase of property and equipment		(200,621)	(227,282)	corporelles
Changes in regulatory deferral account		•		Variation des soldes de comptes de
balances	_	235,384	 143,674	report réglementaires
		34,763	 (83,608)	
				Flux de trésorerie liés aux activités de
Cash flows from financing activities				financement
				Remboursement de la dette à long
Repayment of long-term debt		(151,211)	(132,905)	terme
Contributions in aid of construction		11,125	60,244	Apports affectés à la construction
Issuance of share capital		1,650	1,490	Emission de capital-actions
Redemption of share capital		(1,770)	 (1,100)	Rachat de capital-actions
		(140,206)	 (72,271)	
Net increase in cash		281,298	51,305	Augmentation nette de la trésorerie
Cash, beginning of the year	-	912,190	 860,885	Encaisse, début de l'exercice
Cash, end of the year	\$	1,193,488	\$ 912,190	Encaisse, fin de l'exercice

For the year ended December 31, 2019

Coopérative Hydro Embrun inc. Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

1. Cooperative's Information

Embrun Hydro Cooperative Inc.'s (the "Cooperative") main business activity is the distribution of electricity under a license issued by the Ontario Energy Board ("OEB"). The Cooperative owns and operates an electricity distribution system, which delivers electricity to approximately 2,355 customers located in Embrun, Ontario.

The Province, through its regulator the OEB exercises statutory authority through setting or approving all rates charged by the Cooperative and establishing standards of service for the Cooperative's customers. Rates are set by the OEB on an annual basis for January 1 to December 31.

Operating in regulated environment exposes the Cooperative to regulatory and recovery risk.

Regulatory risk is the risk that the Province and its regulator, the OEB, could establish a regulatory regime that imposes conditions that restrict the electricity distribution business from achieving an acceptable rate of return that permits financial sustainability of its operations including the recovery of expenses incurred for the benefit of other market participants in the electricity industry such as transition costs and other regulatory assets. All requests for changes in electricity distribution charges require the approval of the OEB.

Renseignements sur la Coopérative

La principale activité de la Coopérative Hydro Embrun inc. (la "Coopérative") est la distribution d'énergie électrique en vertu d'un permis de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO »). La Coopérative détient et exploite un réseau de distribution d'énergie électrique, qui fournit de l'électricité à environ 2 355 clients à Embrun (Ontario).

Par l'entremise de la CEO, son organisme de réglementation, la Province détient le pouvoir légal pour établir et approuver tous les tarifs demandés par la Coopérative, ainsi que pour établir les normes de services des clients de la Coopérative. Les tarifs sont fixés par la CEO sur une base annuelle, soit du 1er janvier au 31 décembre.

Comme elle exerce ses activités dans un environnement réglementé, la Coopérative est exposée au risque réglementaire et au risque de recouvrement.

Le risque réglementaire est le risque que la Province et son organisme de réglementation, la CEO, mettent sur pled un programme de réglementation qui imposerait des conditions interdisant au secteur de la distribution de l'énergie électrique de fixer un taux de rendement acceptable assurant la viabilité financière de ses activités commerciales, y compris le recouvrement des dépenses engagées pour aider les autres acteurs du marché de l'énergie électrique, comme des transition et d'autres es. Toutes les demande coûts de actifs réglementaires. demandes de modification des charges de distribution de l'énergie électrique doivent être approuvées par la

Coopérative Hydro Embrun inc. Notes aux états financiers Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

1. Cooperative's Information (continued)

Regulatory developments in Ontario's electricity industry, including current and possible future consultations between the OEB and interested stakeholders, may affect distribution rates and other permitted recoveries in the future. Embrun Hydro Cooperative Inc. is subject to a cost of service regulatory mechanism under which the OEB establishes the revenues required (i) to recover the forecast operating costs, including depreciation and amortization and income taxes, of providing the regulated service, and (ii) to provide a fair and reasonable return on utility investment, or rate base. As actual operating conditions may vary from forecast, actual returns achieved can differ from approved returns.

The address of the Cooperative's corporate office and principal place of business is 821 Notre-Dame Street, Suite 200, Embrun, Ontario, Canada.

2. Basis of Presentation

a) Statement of compliance

The financial statements of Embrun Hydro Cooperative Inc. have been prepared in accordance with International Financial Reporting Standards ("IFRS") as issued by the International Accounting Standards Board ("IASB").

The financial statements were authorized for issue by the Board of Directors on April 2, 2020.

b) Basis of measurement

The financial statements have been prepared on a historical cost basis.

The financial statements are presented in Canadian dollars (CDN\$), which is also the Cooperative's functional currency, and all values are rounded to the nearest dollar, unless when otherwise indicated.

1. Renseignements sur la Coopérative (suite)

Le développement de la réglementation au sein du marché de l'électricité en Ontario, y compris les consultations actuelles et potentielles entre la CEO et les parties intéressées, peuvent avoir une incidence sur les tarifs de distribution et les autres éléments de recouvrement autorisés à l'avenir. La Coopérative Hydro Embrun inc. doit acquitter un coût de service dans le cadre d'un mécanisme réglementaire en vertu duquel la CEO établit les produits nécessaires pour i) recouvrer les coûts d'exploitation prévus, tels que l'amortissement et l'impôt sur le revenu, pour fournir le service réglementé et ii) pour offrir un rendement ou une assiette tarifaire justes et raisonnables sur les publics. Pulsque les conditions d'exploitation peuvent s'avérer différentes des prévisions, les rendements réels obtenus peuvent être différents des rendements approuvés.

L'adresse du siège social de la Coopérative et de son principal établissement est le 821 rue Notre-Dame, Suite 200, Embrun (Ontario), Canada.

2. Mode de présentation

a) Déclaration de conformité

Les états financiers de la Coopérative Hydro Embrun inc. ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication des états financiers a été autorisée par le Conseil d'administration le 2 avril 2020.

b) Mode d'évaluation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, qui est également la monnaie fonctionnelle de la Coopérative, et à moins d'indication contraire, tous les montants ont été arrondis au dollars près.

Embrun Hydro Cooperative Inc. Notes to the Financial Statements For the year and of Parameter 24, 2010

For the year ended December 31, 2019

Coopérative Hydro Embrun inc. Notes aux états financiers Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

2. Basis of Presentation (continued)

c) Judgment and Estimates

The preparation of financial statements in compliance with IFRS requires management to make certain critical accounting estimates. It also requires management to exercise judgment in applying the Cooperative's accounting policies. The areas involving critical judgments and estimates in applying accounting policies that have the most significant risk of causing material adjustment to the carrying amounts of assets and liabilities recognized in the financial statements within the next financial year are:

- The recognition and measurement of regulatory deferral account balances (Note 4);
- The determination of impairment of accounts receivable and unbilled service revenues; and the incorporation of forward-looking information into the measurement of the expected credit loss ("ECL") (Note 7); and
- The determination for the provision for Payment in Lieu of Taxes since there are many transactions and calculations for which the ultimate tax determination is uncertain (Note 8).

in addition, in preparing the financial statements the notes to the financial statements were ordered such that the most relevant information was presented earlier in the notes and the disclosures that management deemed to be immaterial were excluded from the notes to the financial statements. The determination of the relevance and materiality of disclosures involved significant judgement.

3. Adoption of New Accounting Standards

Accounting standards, interpretations and amendments effective for accounting years beginning on or after January 1, 2019 did not materially affect the Cooperative's financial statements other than those described below.

2. Mode de présentation (suite)

c) Jugement et estimations

La préparation des états financiers selon les IFRS exige que la direction fasse appel à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction fasse preuve de jugement lors de l'application des méthodes comptables de la Coopérative. Les secteurs exigeant un jugement ou des estimations critiques dans l'application des méthodes comptables et pour lesquels le risque d'ajustement significatif aux valeurs comptables des actifs et passifs constatés dans les états financiers du prochain exercice est le plus important sont les suivants :

- La comptabilisation et l'évaluation des soldes de comptes de report réglementaires (Note 4);
- La détermination de la dépréciation des débiteurs et des produits provenant de services non facturés; et l'incorporation d'informations prospectives dans l'évaluation de la perte de crédit attendue ("PCA") (Note 7); et
- la détermination de la provision pour paiement tenant lieu d'impôts, compte tenu du nombre élevé de transactions et de calculs pour lesquels la détermination finale des impôts est incertaine (Note 8).

De plus, les notes aux états financiers ont été préparées de manière à présenter les renseignements les plus pertinents en premier et à exclure toute information jugée non significative par la direction. L'évaluation du caractère pertinent ou significatif de ces informations repose largement sur le jugement.

3. Adoption de nouvelles normes comptables

Les normes, interprétations et modifications comptables en vigueur pour les exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2019 n'ont pas eu un d'incidence importante sur les états financiers de la Coopérative autres que ceux décrits ci-après.

For the year ended December 31, 2019

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Coopérative Hydro Embrun inc.

Notes aux états financiers

3. Adoption of New Accounting Standards (continued)

IFRS 16- Leases

On January 1, 2019, the Cooperative adopted IFRS 16 - Leases (IFRS 16). IFRS 16 provides a single lessee accounting model, requiring the recognition of assets and liabilities for all leases, unless the lease term is 12 months or less, or the underlying asset is of low value. IFRS 16 substantially carries forward the lessor accounting in IAS 17 - Leases ("IAS 17"), with the distinction between operating leases and finance leases being retained.

The Cooperative adopted IFRS 16 using the modified retrospective approach without restatement of comparative figures. The Cooperative elected to apply the practical expedient to not reassess whether a contract is, or contains a lease at the date of initial application. Contracts entered into before the transition date that were not identified as leases under IAS 17 and IFRIC 4 were not reassessed. The definition of a lease under IFRS 16 was applied only to contracts entered into or changed on or after January 1, 2019.

IFRS 16 provides for certain optional practical expedients, including those related to the initial adoption of the standard. The Cooperative applied the following practical expedients when applying IFRS 16 to leases previously classified as operating leases under IAS 17:

- Applied a single discount rate to a portfolio of leases with reasonably similar characteristics;
- Reliance on previous assessments on whether leases are onerous as opposed to preparing an impairment review under IAS 36 as at the date of initial application; and
- Applied the exemption not to recognize rightof-use assets and liabilities for leases with less than 12 months of lease term remaining as of the date of initial application.

3. Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

IFRS 16 - Contrats de location

le 1er janvier 2019, la coopérative a adopté l'IFRS 16 - Contrats de location (IFRS 16). L'IFRS 16 fournit un modèle comptable à preneur unique, exigeant la comptabilisation des actifs et passifs pour tous les contrats de location, sauf si la durée du contrat de location est de 12 mois ou moins, ou si l'actif sousjacent est de faible valeur. L'IFRS 16 reprend sensiblement la comptabilité du bailleur dans l'IAS 17 - Contrats de location («IAS 17»), la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement étant conservée.

La coopérative a adopté IFRS 16 en utilisant l'approche rétrospective modifiée sans retraitement des chiffres comparatifs. La coopérative a choisi d'appliquer le moyen pratique de ne pas réévaluer si un contrat est ou contient un bail à la date de la première demande. Les contrats conclus avant la date de transition qui n'étaient pas identifiés comme des contrats de location selon IAS 17 et IFRIC 4 n'ont pas été réévalués. La définition d'un contrat de location selon IFRS 16 a été appliquée uniquement aux contrats conclus ou modifiés à compter du 1er janvier 2019.

L'IFRS 16 prévoit certains moyens pratiques facultatifs, y compris ceux liés à l'adoption initiale de la norme. La coopérative a appliqué les moyens pratiques suivants lors de l'application d'IFRS 16 aux contrats de location précédemment classés en tant que contrats de location simple selon IAS 17:

- Appliqué un taux d'actualisation unique à un portefeuille de baux présentant des caractéristiques raisonnablement similaires:
- Recours à des évaluations antérieures sur la question de savoir si les baux sont onéreux au lieu de préparer un examen de la dépréciation selon IAS 36 à la date de la première application; et
- Appliqué l'exemption de ne pas reconnaître les actifs et les passifs liés aux droits d'utilisation pour les baux dont la durée de location est inférieure à 12 mois à la date de la première demande.

Coopérative Hydro Embrun inc. Notes aux états financiers Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

3. Adoption of New Accounting Standards (continued)

(i) Recognition and measurement
As a lessee, the Cooperative previously classified leases as operating or finance leases based on its assessment of whether the lease transferred substantially all of the risks and rewards of ownership. Under IFRS 16, the Cooperative recognizes right-of-use assets and lease liabilities for most leases. However, the Cooperative has elected not to recognize right-of-use assets and lease liabilities for some leases of low value assets based on the value of the underlying asset when new or for short-term leases with a lease term of 12 months or less.

(ii) Impacts on the Cooperative's financial statements on January 1, 2019

The adoption of IFRS 16 did not have a material impact on the statement of financial position as at January 1, 2019.

(iii) Impacts on the Cooperative's financial statements on December 31, 2019

The adoption of IFRS 16 did not have a material impact on the statement of financial position as at December 31, 2019.

IFRIC Interpretation 23 Uncertainty over Income Tax Treatments (IFRIC 23)

IFRIC 23 provides guidance on the accounting for current and deferred tax liabilities and assets in circumstances in which there is uncertainty over income tax treatments. The Interpretation requires:

- An entity to contemplate whether uncertain tax treatments should be considered separately, or together as a group, based on which approach provides better predictions of the resolution;
- An entity to determine if it is probable that the tax authorities will accept the uncertain tax treatment; and
- If it is not probable that the uncertain tax treatment will be accepted, measure the tax uncertainty based on the most likely amount or expected value, depending on whichever method better predicts the resolution of the uncertainty.

3. Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

(i) Comptabilisation et évaluation En tant que locataire, la coopérative a précédemment classé les contrats de location comme des contrats de location simple ou des contrats de location-financement en fonction de son évaluation du fait que le contrat de location transférait la quasi-totalité des risques et avantages de la propriété. En vertu d'IFRS 16, la coopérative comptabilise les actifs liés aux droits d'utilisation et les passifs de location pour la plupart des contrats de location. Cependant, la coopérative a choisi de ne pas comptabiliser les actifs liés au droit d'utilisation et les passifs de location pour certains baux d'actifs de faible valeur en fonction de la valeur de l'actif sous-jacent lorsqu'ils sont neufs ou pour des baux à court terme d'une durée de 12 mois ou moins.

(ii) Impacts sur les états financiers de la coopérative au 1er janvier 2019
L'adoption d'IFRS 16 n'a pas eu d'incidence significative sur l'état de la situation financière au 1er janvier 2019.

(iii) Impacts sur les états financiers de la coopérative au 31 décembre 2019
L'adoption d'IFRS 16 n'a pas eu d'incidence significative sur l'état de la situation financière au 31 décembre 2019.

Interprétation IFRIC 23 - incertitude relative aux traitements fiscaux

IFRIC 23 fournit des indications sur la comptabilisation des passifs et actifs d'impôts courants et différés dans les cas où il existe une incertitude sur les traitements fiscaux. L'interprétation requiert:

- Une entité pour examiner si les traitements fiscaux incertains doivent être considérés séparément ou ensemble en tant que groupe, en fonction de l'approche qui fournit de meilleures prévisions de la résolution;
- Une entité pour déterminer s'il est probable que les autorités fiscales accepteront le traitement fiscal incertain; et
- S'il n'est pas probable que le traitement fiscal incertain sera accepté, mesurer l'incertitude fiscale en fonction du montant ou de la valeur attendue le plus probable, selon la méthode qui prédit le mieux la résolution de l'incertitude.

For the year ended December 31, 2019

3. Adoption of New Accounting Standards (continued)

The adoption of IFRIC 23 did not have a material impact on the Cooperative's financial statements.

4. Regulatory Deferral Account Balances

deferral account Regulatory balances recognized and measured initially and subsequently at cost. They are assessed for impairment on the same basis as other non-financial assets.

Regulatory deferral account credit balances are associated with the collection of certain revenues earned in the current period or in prior period(s), that are expected to be returned to consumers in future periods through the rate-setting process.

Regulatory deferral account debit balances represent future revenues associated with certain costs incurred in the current period or in prior period(s), that are expected to be recovered from consumers in future periods through the ratesetting process. Management continually assesses the likelihood of recovery of regulatory assets. If recovery through future rates is no longer considered probable, the amounts would be charged to the results of operations in the period that the assessment is made.

Coopérative Hydro Embrun inc. Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

L'adoption d'IFRIC 23 n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la coopérative.

Soldes de comptes de report réglementaires

Les soldes de comptes de report réglementaires sont comptabilisés et évalués au coût, initialement et ultérieurement. Ils sont évalués pour dépréciation selon la même méthode que celle utilisée pour les autres actifs non financiers.

Les soldes créditeurs de comptes de report réglementaires sont associés à certains revenus gagnés au cours de la présente période ou des périodes antérieures, dont le retour aux consommateurs est prévu au cours des périodes futures par le biais du processus d'établissement de tarifs.

Les soldes débiteurs de comptes de report réglementaires représentent les revenus futurs associés à certains coûts engagés au cours de la présente période ou des périodes antérieures, dont le recouvrement auprès des clients est prévu dans les périodes futures par le biais du processus d'établissement de taux. La direction évalue continuellement la possibilité de recouvrement des actifs réglementaires. Si le recouvrement par le biais de tarifs ultérieurs n'était plus jugé probable, les montants seraient portés en charges dans les résultats d'exploitation au cours de la période durant laquelle l'évaluation est réalisée.

Coopérative Hydro Embrun inc. Notes aux états financiers Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

4. Regulatory Deferral Account Balances (continued)

All amounts deferred as regulatory deferral account debit balances are subject to approval by the OEB. As such, amounts subject to deferral could be altered by the regulators. Remaining recovery periods are those expected and the actual recovery or settlement periods could differ based on OEB approval. Due to previous, existing or expected future regulatory articles or decisions, the Cooperative has the following amounts expected to be recovered by customers (returned to customers) in future periods and as such regulatory deferral account balances are comprised of:

4. Soldes de comptes de report réglementaires (suite)

Tous les montants reportés en tant que soldes débiteurs de comptes de report réglementaires sont assujettis à l'approbation de la CEO. En d'autres termes, les montants à reporter pourraient être modifiés par l'organisme de réglementation. Les périodes de recouvrement restantes correspondent aux périodes prévues. Quant aux périodes réelles de recouvrement ou de règlement, elles pourraient changer en fonction de l'approbation de la CEO. Compte tenu des décisions et articles de règlement antérieurs, existants ou à venir, la Coopérative détient des montants dont elle a prévu le recouvrement auprès des clients (ou le retour aux clients) au cours de périodes ultérieures, comme il est indiqué ci-dessous. Par conséquent, les soldes de comptes de report réglementaires sont les suivants:

Regulatory Deferral Account Debit (Credit)

Soldes débiteurs (créditeurs) de comptes de report

						-	71111		
			_				<u>églement</u>		
		Hydro one		bassing	De	eferred	"RAR	۸"	
•		recovery /		costs /		tax /	recovery	/	
	Re	couvrement	F	Frais de		Impôt Rec	ouvreme	it	
	pai	r Hydro One	re	bassing	(différé	"CAR	₹"	
December 31, 2017	\$	136,953 \$		72,485 \$	1	7,635 \$	123,37	31 déc	embre 2017
Balances arising in the						•	•	Soldes	au cours de la
period		(101,473)		(4,049)	2	6,722	(56	s) pério	nde
•	-			<u> </u>		-,	,,,,,	2 -	
December 31, 2018		35,480	(68,436	4	4,357	122,80	31 déc	embre 2018
Balances arising in the		,		,	·	.,	,		au cours de la
period		4,817	ľ	17,111)	1	1,585	(89,12)	_	
pu		1,017		,,	<u>'</u>	.,505	(07,12	<i></i> pc. i.e	,,,,
December 31, 2019	\$	40,297 \$	5	1,325 \$	55	5,942 \$	33,679	31 déc	embre 2019
	<u></u>	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		.,		7			
				Bill 210					
			r	egulatory		IFRS	Net Re	gulatory	
				ost / Coût		transition		bilities)	
		Settlement	ré	glementa		costs /	(Assets /	
		variances /		ire du		Coûts de	Actifs	(passifs)	
		Écarts de		projet de		conversion		entaires	
		règlement		loi 210		aux IFRS	. 05.0	nets	
December 31, 2017		\$ (44,084)	ζ.		Ś	21,807	Ś	328,168	- 31 décembre 2017
Balances arising in the perio	nd	(15,778)	~		7	(21,807)	•	116.951)	Soldes au cours de la période
bearing in the perio	•	(13,770)				(21,007)		110,7317	solves au cours de la periode
December 31, 2018		(59,862)						211,217	31 décembre 2018
Balances arising in the perio	d	(126,643)		(7,320)		_		23,799)	Soldes au cours de la période
and the period	-	1.20,043)		(1,320)			<u>\</u>	.23,777	solucia de la periode
December 31, 2019		\$(186,505)	S	(7,320)	S		\$ (12,582)	31 décembre 2019
		*******		\.,,/			<u> </u>	,,	

For the year ended December 31, 2019

4. Regulatory Deferral Account Balances (continued)

Rebassing costs

Every five years, the Cooperative has to file a request to the OEB for the approval of its billing rates. The costs incurred are recorded as a regulatory asset and are amortized using the straight-line method over a five year period.

Deferred tax

The recovery from, or refund to, customers of future income taxes through future rates is recognized as a regulatory deferral account balance. The deferred tax asset balance is presented within the total regulatory deferral account balances presented in the statement of financial position.

"RARA" recovery

On December 23, 2013 the OEB ordered that the approved regulatory asset balances be aggregated into a single regulatory account. The approved balance will be recovered over periods of 1 and 2 years. The RARA is credited with recovery amounts and is debited by OEB prescribed carrying charges.

Settlement variances

This account is comprised of the variances between amounts charged by the Cooperative to customers, based on regulated rates, and the corresponding cost of non-competitive electricity service incurred by the Cooperative after May 1, 2002. The settlement variances relate primarily to service charges, non-competitive electricity charges, imported power charges and the global adjustment.

IFRS transition costs

During 2013, the OEB consultation process was set up to determine the effect of IFRS on local distribution companies. The consultation concluded that prudently incurred administrative costs directly related to IFRS transition would be recoverable from ratepayers on the same basis as other administrative costs. The OEB has approved the collection from customers to cover the expected one-time costs of implementing IFRS.

Coopérative Hydro Embrun inc. Notes aux états financiers Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

4. Soldes de comptes de report réglementaires (suite)

Frais de rebassing

À tous les cinq ans, la Coopérative doit faire une demande à la CEO pour l'approbation des taux de facturation. Les coûts engendrés pour cette demande sont comptabilisés en tant qu'actif réglementé et sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans.

Impôt différé

Le recouvrement d'impôts différés auprès des clients (ou leur remboursement aux clients) par le biais de tarifs ultérieurs est comptabilisé dans le solde de compte de report réglementaire. Le solde des actifs d'impôt différé est présenté dans l'état de la situation financière sous le total des soldes de comptes de report réglementaires.

Recouvrement "CARR"

Le 23 décembre 2013, la CEO a exigé que le solde des actifs réglementés autorisés soient combinés dans un seul compte réglementé. Le solde autorisé de ce compte sera recouvert sur des périodes de 1 et 2 ans. Le CARR est crédité avec les montants récupérés et est débité par les frais d'intérêts prescrits par la CEO.

Écarts de règlement

Ce compte comprend les écarts entre les montants facturés aux clients par la Coopérative établis selon les tarifs réglementés, ainsi que le coût correspondant du service d'électricité non concurrentiel encouru par la Coopérative après le 1er mai 2002. Les écarts de règlement sont liés principalement aux frais d'administration, aux frais d'électricité non concurrentiels, aux frais d'importation de l'énergie et aux ajustements généraux.

Coûts de conversion aux IFRS

Au cours de 2013, le processus de consultation de la CEO a été mis au point afin de déterminer l'incidence des IFRS sur les entreprises de distribution locales. La consultation a conclu que des frais d'administration prudemment engagés directement liés à la conversion aux IFRS seraient recouvrables auprès des contribuables selon la même méthode que celle employée pour les autres frais d'administration. La CEO a approuvé ce recouvrement auprès des clients, lequel est destiné à couvrir les coûts non récurrents liés à l'adoption des IFRS.

Coopérative Hydro Embrun inc. Notes aux états financiers Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

5. Property and Equipment

Major spares such as spare transformers and other items kept as standby/back up equipment are accounted for as property and equipment since they support the Cooperative's distribution system reliability.

Depreciation of property and equipment is recorded in the Statement of operations on a straight-line basis over the estimated useful life of the related asset. The estimated useful lives, residual values and depreciation methods are reviewed at the end of each annual reporting period.

The estimated useful lives are as follows:

Computers
Distribution system
Office equipment
Smart meters
Tools
Land is not depreciated

20%

1.67 to/à 2.86%

10%

6.67%

10%

5. Immobilisations corporelles

Les pièces de remplacements majeures, comme les transformateurs et les autres éléments conservés comme équipement de rechange, sont comptabilisées dans les immobilisations corporelles, car elles assurent la fiabilité du réseau de distribution de la Coopérative.

L'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisé dans l'état des résultats selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs correspondants. Les durées de vie utiles estimatives, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont révisées annuellement à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les durées de vie utiles estimatives se détaillent comme suit :

Ordinateurs
Système de distribution
Équipement de bureau
Compteurs intelligents
Outils
Les terrains n'ont pas été amortis

Coopérative Hydro Embrun inc. Notes aux états financiers Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

5. Property and Equipment (continued)

5. Immobilisations corporelles (suite)

Property and equipment consists of the following:

Ces immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Control	Land / Terrain		Computers / Ordinateurs		Distribution system / Système de distribution		Office equipment / quipement de bureau	_
Cost Balance at December 31, 2017 Additions Disposals	\$	50,000 6,900	\$	171,591 1,080	\$	7,135,651 198,977 (26,991)	\$	58,540 2,773	Coût Solde, au 31 décembre 2017 Acquisitions Disposals
Balance at December 31, 2018 Additions Disposals		56,900 - -		172,671 7,586 -		7,307,637 175,755 (16,695)		61,313 908	Solde, au 31 décembre 2018 Acquisitions Dispositions
Balance at December 31, 2019	<u>\$</u>	56,900	\$	180,257	\$	7,466,697	\$	62,221	Solde, au 31 décembre 2019
Depreciation and impairment losses Balance at December 31, 2017	\$	-	\$	128,256	\$	1,834,167	\$	45,699	Amortissement et pertes de valeur Solde, au 31 décembre 2017
Depreciation for the year Disposals	-	•		12,277		165,394 (16,510)		2,664	Amortissement pour l'exercice Dispositions
Balance at December 31, 2018 Depreciation for the		•		140,533		1,983,051		48,363	Solde, au 31 décembre 2018 Amortissement pour
year Disposals		•		8,836		169,469 (10,629)		2,575	l'exercice Dispositions
Balance at December 31, 2019	\$	-	\$	149,369	\$	2,141,891	\$	50,938	Solde, au 31 décembre 2019
Carrying amounts At December 31, 2018 At December 31, 2019	\$ \$	56,900 56,900	\$ \$	32,138 30,888	\$ \$	5,324,586 5,324,806	\$ \$	12,950 11,283	Valeur comptable Au 31 décembre 2018 Au 31 décembre 2019

Coopérative Hydro Embrun inc. Notes aux états financiers Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

5. Property and Equipment (continued)

5. Immobilisations corporelles (suite)

	Sma	art meters / Compteurs intelligents		Tools / Outils		Total /	_
Cost Balance at December 31, 2017 Additions Disposals	\$	368,927 17,552	\$	15,901 - -	\$	7,800,610 227,282 (26,991)	Coût Solde, au 31 décembre 2017 Acquisitions Dispositions
Balance at December 31, 2018 Additions Disposals		386,479 16,372		15,901 - -		8,000,901 200,621 (16,695)	Solde, au 31 décembre 2018 Acquisitions Dispositions
Balance at December 31, 2019	\$	402,851	\$	15,901	\$	8,184,827	Solde, au 31 décembre 2019
Depreciation and impairment losses							Amortissement et pertes de valeur
Balance at December 31, 2017 Depreciation for the year Disposals	\$	118,509 25,180 -	\$	7,113 1,162 -	\$	2,133,744 206,677 (16,510)	Solde, au 31 décembre 2017 Amortissement pour l'exercice Dispositions
Balance at December 31, 2018 Depreciation for the year Disposals	•	143,689 26,311 -		8,275 1,162		2,323,911 208,353 (10,629)	Solde, au 31 décembre 2018 Amortissement pour l'exercice Dispositions
Balance at December 31, 2019	<u>\$</u>	170,000	\$	9,437	\$	2,521,635	Solde, au 31 décembre 2019
Carrying amounts At December 31, 2018 At December 31, 2019	\$ \$	242,790 232,851	\$ \$	7,626 6,464	\$ \$	5,676,990 5,663,192	Valeur comptable Au 31 décembre 2018 Au 31 décembre 2019

During the year, the Cooperative purchased property and equipment in which \$- (2018 - \$18,758) is included in the accounts payables and accrued liabilities.

Au cours de l'exercice, la Coopérative a acquis des immobilisations corporelles dont un solde de - \$ (2018 - 18 758 \$) est inclus dans les créditeurs et frais courus.

For the year ended December 31, 2019

Coopérative Hydro Embrun inc. Notes aux états financiers Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

6. Revenue Recognition

As a licensed distributor, the Cooperative is responsible for billing customers for electricity generated by third parties and the related costs of providing electricity service, such as transmission services and other services provided by third parties. The Cooperative is required, pursuant to regulation, to remit such amounts to these third parties, irrespective of whether the Cooperative ultimately collects these amounts from customers. The Cooperative has presented the electricity revenues on a gross basis.

Revenues from the sale and distribution of electricity is recognized on an accrual basis, including unbilled revenues accrued in respect of electricity delivered but not yet billed. Sale and distribution of energy revenue is comprised of customer billings for distribution service charges. Customer billings for distribution service charges are recorded based on meter readings.

Other revenues, which include revenues from pole rentals, retaillers' revenue and other revenues are recognized at the time services are provided. Where the Cooperative has an ongoing obligation to provide services, revenues are recognized as the service is performed and amounts billed in advance are recognized as deferred revenue.

Certain assets may be acquired or constructed with financial assistance in the form of contributions from customers when the estimated revenue is less than the cost of providing service or where special equipment is needed to supply the customers' specific requirements. Since the contributions will provide customers with ongoing access to the supply of electricity, these contributions are classified as contributions in aid of construction and are amortized as revenue on a straight-line basis over the useful life of the constructed or contributed asset.

When an asset is received as a capital contribution. the asset is initially recognized at its fair value, with the corresponding amount recognized as contributions in aid of construction.

Comptabilisation des produits

À titre de distributeur autorisé, la Coopérative est responsable de la facturation aux clients pour l'électricité produite par des tiers et pour les coûts liés à la fourniture de services d'électricité tels que les services de transmission et d'autres services fournis par des tiers. En vertu de la réglementation, la Coopérative doit remettre ces montants à ces tiers, et ce, sans égard au fait que la Coopérative, ultimement, recouvre ou non ces montants auprès des clients. La Coopérative a présenté les produits tirés de ces activités sur une base brute.

Les produits tirés de la vente et de la distribution d'électricité sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilisation d'exercice et comprennent les produits non facturés courus relativement à l'électricité fournie, mais non encore facturée. Les produits tirés de la vente et de la distribution d'énergie comprennent les montants facturés aux clients en guise de frais administratifs de distribution. Ces montants sont comptabilisés à partir des relevés de compteurs.

Les autres produits, tels que les produits tirés de la location des poteaux, les produits des détaillants et les autres produits, sont comptabilisés au moment où le service est fourni. Dans les cas où la Coopérative a une obligation permanente de fournir un service, les produits sont comptabilisés à mesure que le service est fourni et les montants facturés d'avance sont comptabilisés en tant que produits reportés.

Lorsque les produits estimés sont moindres que les coûts liés à la prestation des services ou lorsque de l'équipement spécial est nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques des clients, certaines immobilisations peuvent être acquises construites grâce à un soutien financier obtenu sous la forme d'apports de clients. Comme ces apports permettent d'assurer la fourniture continue d'électricité aux clients, ils sont classés en tant qu'apports affectés à la construction et sont amortis en tant que produits selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile des immobilisations construites ou des apports d'actifs.

Les apports de capital sont d'abord comptabilisés à leur juste valeur, et les montants correspondants sont comptabilisés en tant qu'apports affectés à la construction.

For the year ended December 31, 2019

Coopérative Hydro Embrun inc. Notes aux états financiers Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

6. Revenue Recognition (continued)

The continuity of deferred contributions in aid of construction is as follows:

6. Comptabilisation des produits (suite)

La continuité des apports reportés affectés à la construction se détaille comme suit :

		2019	 2018	
Net deferred contributions, beginning of year Contributions in aid of construction	\$ 1,:	373,076	\$ 1,355,876	Apports reportés nets au début de l'exercice
received		11,125	60,244	Apports reçus affectés à la construction
Contributions in aid of construction recognized as other revenue		(43,936)	(43,044)	Apports affectés à la construction comptabilisés à titre d'autres produits
Net deferred contributions, end of year	\$ 1,3	340,265	\$ 1,373,076	Apports reportés nets, à la fin de l'exercice
All contributions to at 1 of 1 of 1				

All contributions in aid of construction are cash contributions. There has not been any contributions of property and equipment.

Tous les apports affectés à la construction sont des apports en trésorerie. Il n'y a pas eu d'apports d'immobilisations corporelles.

7. Accounts Receivable, Unbilled Service Revenue and Customer Deposits

Unbilled service revenue reflects the electricity delivered but not yet billed to customers. Customer billings generally occurs within 30 days of delivery.

Customer deposits represents cash deposits from electricity distribution customers and retailers, as well as construction deposits. Deposits from electricity distribution customers are refundable to customers demonstrating an acceptable level of credit risk as determined by the Cooperative in accordance with policies set out by the OEB or upon termination of their electricity distribution service.

7. Débiteurs, produits provenant de services non facturés et dépôts de clients

Les produits provenant de services non facturés reflètent l'électricité livré mais qui n'est pas encore facturé aux clients. La facturation du client est généralement effectuée dans les 30 jours suivant la livraison.

Les dépôts de clients sont constitués des dépôts en trésorerie provenant des clients et des détaillants de distribution d'électricité, ainsi que des dépôts pour la construction. Les dépôts provenant des clients de distribution d'électricité sont remboursables aux clients lorsque leur niveau de risque de crédit devient acceptable selon le jugement de la Coopérative, lequel est fondé sur les politiques de la CEO, ou lorsque leur contrat de distribution d'électricité prend fin.

Coopérative Hydro Embrun inc. Notes aux états financiers Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

7. Accounts Receivable, Unbilled Service Revenue and Customer Deposits (continued)

Recognition and initial measurement

The Cooperative initially recognizes accounts receivable on the date on which they are originated and unbilled service revenue on the date on which the Cooperative delivers the electricity but has not yet billed the customer. Accounts receivable and unbilled service revenue are initially measured at fair value.

The Cooperative initially recognizes customer deposits on the date on which the Cooperative receives the deposit. Customer deposits are initially measured at fair value.

Classification and subsequent measurement

Accounts receivable and unbilled service revenue are classified and subsequently measured at amortized cost, using the effective interest rate method, because they meet the solely payments of principal and interest criterion and are held within a business model whose objective is to hold financial assets in order to collect contractual cash flows. The carrying amount is reduced through the use of a loss allowance and the amount of the related loss allowance is recognized in profit or loss. Subsequent recoveries of receivables and unbilled service revenue previously provisioned are credited to profit or loss.

Customer deposits are classified and subsequently measured at amortized cost, using the effective interest rate method.

Fair value measurement

Due to its short term nature, the carrying amounts of accounts receivable and unbilled service revenue approximates their fair value.

The fair value of customer deposits approximates their carrying amounts taking into account interest accrued on the outstanding balance.

7. Débiteurs, produits provenant de services non facturés et dépôts de clients (suite)

Comptabilisation et évaluation

La Coopérative comptabilise initialement les débiteurs à la date à laquelle ils sont générés et les produits provenant de services non facturés à la date à laquelle la Coopérative livre l'électricité mais n'a pas encore facturé le client. Les produits des services à recevoir et non facturés sont initialement évalués à la juste valeur.

La Coopérative comptabilise initialement les dépôts de clients à la date à laquelle elle les reçoit. Les dépôts de clients sont initialement évalués à la juste valeur.

Classification et évaluation subséquente

Les débiteurs et produits provenant de services non facturés sont classés et ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, car ils respectent le critère du paiement du principal et des intérêts uniquement et sont détenus dans un modèle d'entreprise dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de collecter les flux de trésorerie contractuels. La valeur comptable est réduite par l'utilisation d'une provision pour perte et le montant de la provision pour perte correspondante est comptabilisé en résultat net. Les recouvrements ultérieurs de créances et les produits des services non facturés précédemment provisionnés sont crédités au compte de résultat ou perte.

Les dépôts de clients sont classés et évalués ultérieurement au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Évaluation à la juste valeur

En raison de sa nature à court terme, la valeur comptable des débiteurs et des produits provenant de services non facturés se rapproche de leur juste valeur.

La juste valeur des dépôts de clients se rapproche de leur valeur comptable en tenant compte des intérêts courus sur le solde impayé.

Coopérative Hydro Embrun inc. Notes aux états financiers Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

7. Accounts Receivable, Unbilled Service Revenue and Customer Deposits (continued)

Credit risk

Credit risk is managed through collection of security deposits from customers in accordance with directions provided by the OEB.

The Cooperative's credit risk associated with accounts receivable and unbilled service revenue is primarily related to payments from distribution customers. The Cooperative has approximately 2,355 customers, the majority of which are residential. The Cooperative considers an account receivable to be in default when the customer is unlikely to pay its credit obligations in full, without recourse by the Cooperative, such as realizing security (if any is held). Accounts are past-due (in default) when the customers have failed to make the contractually requirements payments when due, which is generally within 30 days of the billing date.

The Cooperative considers an account receivable and unbilled service revenues to be credit-impaired when the customer has amounts more than 90 days past the billing date.

The following table provides information about the exposure to credit risk and ECLs for accounts receivable and unbilled service revenue by level of delinquency.

Débiteurs, produits provenant de services non facturés et dépôts de clients (suite)

Risque de crédit

Pour gérer le risque de crédit, la Coopérative perçoit des dépôts de garantie auprès des clients conformément aux directives de la CEO.

Le risque de crédit de la Coopérative associé aux débiteurs et des produits de services non facturés est principalement lié aux paiements des clients du secteur de la distribution. La Coopérative compte environ 2 355 clients, dont la majorité sont résidentiels. La Coopérative considère qu'un compte client est en souffrance lorsqu'il est peu probable que le client s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit, sans recours de la part de la Coopérative, tel que la constitution d'une sûreté (le cas échéant). Les comptes sont en souffrance (par défaut) lorsque les clients n'ont pas effectué les paiements contractuels prévus à leur échéance, généralement dans les 30 jours suivant la date de facturation.

La Coopérative considère que les débiteurs et produits provenant de services non facturés sont dépréciés lorsque le client a des montants supérieurs à 90 jours après la date de facturation.

Le tableau suivant fournit des informations sur l'exposition au risque de crédit et aux PCA pour les produits de comptes clients et de services non facturés, par niveau de défaillance.

			2019			2018	
Past billing date	Gross / Brute	Loss Allowance / Provision de perte	Net	Gross / Brute	Loss Allowance / Provision de perte	Net	
Less than 30 days and unbilled							Moins que 30 jours et montants
amounts	\$ 1,006,175	\$ -	\$1,006,175	\$ 776,900	\$ -	\$ 776,900	non facturés
30-60 days	8,345	•	8,345	10,491	•	10,491	30-60 jours
61-90 days More than 90	4,989	•	4,989	6,639	•	6,639	61-90 jours Plus que 90
days	11,026	(5,758)	5,268	12,036	•	12,036	jours
	\$ 1,030,535	\$ (5,758)	\$ 1,024,777	\$ 806,066	\$ -	\$ 806,066	

Coopérative Hydro Embrun inc. Notes aux états financiers Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

7. Accounts Receivable, Unbilled Service Revenue and Customer Deposits (continued)

Credit risk (continued)

The Cooperative measures the loss allowance at an amount equal to the lifetime ECL for accounts receivables and unbilled service revenue. The lifetime ECL is estimated based on the expected losses over the expected life of the accounts receivable and unbilled service revenue arising from default events occurring in the lifetime of the instrument.

The Cooperative uses a provision matrix to measure the lifetime ECL of accounts receivable and unbilled service revenue from individual customers which accounts for exposures in different customer classes. Expected credit loss is measured on the basis of a loss rate approach. The Cooperative develops loss rates based on historical default and loss experiences for its' customers, adjusted for current economic conditions and forecasts of future economic conditions including local unemployment rates, local economic outlook, credit environment and other relevant economic variables impacting subsets of the Cooperative's customers. The same factors are considered when determining whether to write off accounts receivable and unbilled service revenue amounts. This generally occurs when there is no realistic prospect of recovery. However accounts written off could still be subject to enforcement activities. No accounts are written off directly to the provision for credit losses.

There have not been any changes to the risk from prior year

Débiteurs, produits provenant de services non facturés et dépôts de cilents (suite)

Risque de crédit (suite)

La Coopérative évalue l'indemnité de perte à un montant égal à la durée de vie cumulative des débiteurs et produits provenant de services non facturés. La durée de vie PCA est estimée sur la base des pertes attendues sur la durée de vie attendue des débiteurs et produits provenant de services non facturés découlant d'événements de défaillance survenant au cours de la durée de vie de l'instrument.

La Coopérative utilise une matrice de provision pour mesurer la durée de vie PCA des débiteurs et produits provenant de services non facturés de clients individuels, qui comptabilise les expositions dans différentes catégories de clients. La perte de crédit attendue est mesurée selon une approche du taux de perte. La Coopérative élabore les taux de perte en fonction des expériences passées en matière de défauts et de pertes pour ses clients, ajustés aux conditions économiques actuelles et aux prévisions, y compris les taux de chômage locaux. perspectives économiques locales. l'environnement du crédit et d'autres variables économiques pertinentes affectant des sousensembles de clients de la Coopérative. Les mêmes facteurs sont pris en compte pour déterminer s'il faut radier des montants liés aux débiteurs et aux produits provenant de services non facturés. Cela se produit généralement lorsqu'il n'y a aucune attente réaliste de reprise. Toutefois, les comptes radiés pourraient toujours faire l'objet d'activités de recouvrement. Aucun compte n'est directement dans la provision pour pertes sur créances.

Il n'y a eu aucune variation des risques par rapport à l'exercice précédent.

Notes aux états financiers Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Coopérative Hydro Embrun inc.

8. Payments in Lieu of Taxes Receivables (Payable)

The Cooperative is a Municipal Electricity Utility ("MEU") for purposes of the payments in lieu of taxes ("PiLs") regime contained in the Electricity Act, 1998. As an MEU, the Cooperative is exempt from tax under the income Tax Act (Canada) and the Corporations Tax Act (Ontario).

Under the Electricity Act, 1998, the Cooperative is required to make, for each taxation year, PILs to Ontario Electricity Financial Corporation ("OEFC"). These payments are calculated in accordance with the rules for computing taxable income and taxable capital and other relevant amounts contained in the Income Tax Act (Canada) and the Corporation Tax Act (Ontario) as modified by the Electricity Act, 1998, and related regulations.

PILs expense comprises of current and deferred tax. Current tax and deferred tax are recognized in net income except to the extent that it relates to items recognized directly in equity or regulatory deferral account balances (See Note 4).

Significant judgment is required in determining the provision for PILs. There are many transactions and calculations undertaken during the ordinary course of business for which the ultimate tax determination is uncertain. The Cooperative recognizes liabilities for anticipated tax audit issues based on the Cooperative's current understanding of the tax law. Where the final tax outcome of these matters is different from the amounts that were initially recorded, such differences will impact the current and deferred tax provisions in the period in which such determination is made.

Paiement tenant lieu d'impôts à recevoir (à payer)

Aux fins du régime de paiements tenant lieu d'impôts dans la Loi de 1998 sur l'électricité, la Coopérative est considérée comme un service municipal d'électricité. À ce titre, elle est exonérée des impôts exigibles en vertu de Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de la Loi sur l'imposition des corporations (Ontario).

En vertu de la Loi de 1998 sur l'électricité, la Coopérative doit verser des paiements tenant lieu d'impôts à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO ») pour chaque exercice. Le calcul de ces paiements est déterminé par les règlements sur le calcul du revenu imposable, du capital imposable et de tout autre montant pertinent prévus par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et la Loi sur l'impôt des corporations (Ontario), et peut être modifié par la Loi de 1998 sur l'électricité et ses règlements d'application.

Les paiements tenant lieu d'impôts comprennent l'impôt exigible et l'impôt différé. Ces impôts sont comptabilisés en résultat net, sauf s'ils sont liés à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres ou en soldes de comptes de report réglementaires (voir la Note 4).

La détermination de la provision pour paiements tenant lieu d'impôts repose largement sur le jugement. Dans le cours normal des activités, il existe un nombre élevé de transactions et de calculs pour lesquels la détermination finale des impôts est incertaine. Advenant une vérification fiscale, la Coopérative comptabilise des provisions pour impôts selon son interprétation actuelle des lois fiscales. Toute différence entre le résultat final de cette vérification et les montants initialement comptabilisés aura une influence sur la provision pour impôt exigible et impôt différé au cours de la période où cette différence est déterminée.

Coopérative Hydro Embrun inc. Notes aux états financiers Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

8. Payments in Lieu of Taxes Receivables (Payable) (continued)

Significant components of the payments in lieu of taxes expense are as follows:

8. Paiement tenant lieu d'impôts à recevoir (à payer) (suite)

Les composantes importantes des paiements tenant lieu d'impôts de la Coopérative s'établissent comme suit :

		2019	ı	2018	
Current tax					Impôts exigibles Basé sur le revenu imposable pour
Based on current year taxable income	\$	17,511	\$	10,804	l'exercice en cours Ajustements pour provisions
Adjustments for over provision in prior periods		•		372	excédentaires des périodes précédentes
Total provision for payment in lieu of taxes	\$ 17,511 \$			11,176	Total de la provision pour paiement tenant lieu d'impôts
The income tax expense varies from amount would be computed by applying the Coope combined statutory income tax rate as follow	rativ		monta	harge d'impôt sur le revenu diffère des ants qui seraient obtenus en appliquant le taux osition combiné prévu par la loi :	
		2019		2018	_
Basic rate applied to profit before provision for payments in lieu of taxes increase (decrease) in income tax resulting from:	\$	128,017	\$	104,805	Taux de base appliqué aux bénéfices avant provision pour paiements tenant lieu d'impôts Augmentation (diminution) de l'impôt sur le revenu découlant de : Déduction accordée aux petites
Small business deduction Abatement of federal income tax Temporary differences Other	_	(37,823) (14,008) (60,346) 1,671		(22,241) (8,554) (62,462) (372)	entreprises Abattement d'impôt fédéral Écarts temporels Autres
Provision for payments in lieu of taxes	\$	17,511	\$	11,176	Provision pour paiements tenant lieu d'impôts
Effective rate applied to profit before provision for payments in lieu of taxes		49.50 %		49.50 %	Taux effectif appliqué aux bénéfices avant provision pour paiements tenant lieu d'impôts

Coopérative Hydro Embrun inc. Notes aux états financiers Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

9. Long-term debt

9. Dette à long terme

	 2019	 2018	
Caisse Populaire Nouvel-Horizon			Caisse Populaire Nouvel-Horizon Emprunt, 2,9%, renouvelable en
Loan, 2.9%, renewable in February 2023, payable by monthly instalments of \$4,898, principal and interest, secured by a general security agreement covering all assets.	\$ 430,127	\$ 581,338	février 2023, remboursable par versements mensuels de 4 898\$, capital et intérêt, garanti par une sûreté générale grevant tous les actifs.
Less: current portion	 (46,925)	 (42,500)	Moins: tranche échéant à moins d'un an
	\$ 383,202	\$ 538,838	

The principal repayments to be made during the next five years are as follows: 2020, \$46,925; 2021, \$48,304; 2022, \$49,723; 2023, \$51,185; 2024, \$52,689. These payments have been calculated under the assumption that the repayment plan will be successfully renewed, based on the present payment terms and interest rates.

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants: 2020, 46 925 \$; 2021, 48 304 \$; 2022, 49 723 \$; 2023, 51 185 \$; 2024, 52 689 \$. Ces versements ont été calculés en fonction des conditions de paiements et taux d'intérêts actuels, en partant de l'hypothèse que le renouvellement de la dette à long terme sera effectué aux conditions existantes.

10. Employee Future Benefits

Defined contribution plan

The employees of the Cooperative participate in a defined contribution pension plan. The contributions are established by a percentage of the employee's salary. The contribution payable in exchange for services rendered during a period is recognized as an expense during that period. The employer portion of amounts paid to the plan during the year was \$11,224 (2018 - \$13,010). The contributions were made for current service and these have been recognized in net income in the "Salaries and benefits - Employees" account.

10. Avantages sociaux futurs

Régime à cotisations définies

Les employés de la Coopérative participent à un régime de retraite à cotisations définies. Les cotisations sont établies en fonction d'un pourcentage du salaire de l'employé(e). La cotisation, qui est payable contre les services rendus durant la période, est comptabilisée en charges au cours de celle-ci. La part de l'employeur des montants payés au régime au cours de l'exercice était de 11 224 \$ (2018 - 13 010 \$). Les cotisations ont été faites pour des services courants au cours de la période et elles ont été comptabilisées au résultat net au poste "Salaires et avantages sociaux - Employés".

Coopérative Hydro Embrun inc. Notes aux états financiers Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

11. Share Capital

An unlimited number of common shares at \$10 are authorized for issue. There are no preference shares.

11. Capital-actions

Un nombre illimité d'actions ordinaires de 10\$ peut être émis. Il n'y a pas d'actions privilégiées.

	 2019	 2018	
Issued		 	Émis
1,542 shares (2018 - 1,554)	\$ 15,420	\$ 15,540	1 542 actions (2018 - 1 554)

All shares are ranked equally with regards to the Cooperative's residual assets.

Toutes les actions sont classées sur un pied d'égalité en ce qui a trait aux actifs résiduels de la Coopérative.

12. Other Revenues

Pole rentals Amortization of contributions in aid of construction (Note 6) Retaillers' revenue Other revenue Programs

2019	 2018	
\$ 6,665	\$ 6,989	Location des poteaux Amortissement des apports affectés à la
43,936	43,044	construction (Note 6)
2,749	2,239	Produits des détaillants
12,774	38,883	Autres produits
 90,288	 48,977	Programmes
\$ 156,412	\$ 140,132	

12. Autres produits

13. Capital Management

The Cooperative's objective with respect to capital management is to maintain a sufficient capital base to ensure sound and prudent management.

The Cooperative considers its capital to include share capital, contributed surplus and retained earnings, as stated on the statement of financial position. There have been no changes in what the Cooperative considers to be capital since the previous year.

Capital management is the responsibility of the Cooperative's board of directors.

13. Gestion du capital

L'objectif de la Coopérative en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital de base suffisant pour assurer une gestion saine et prudente.

La Coopérative considère le capital action, le surplus d'apport et les bénéfices non répartis, tel que figurant à l'état de la situation financière, comme son capital. Il n'y a eu aucun changement dans ce que la Coopérative considère comme capital depuis l'exercice précédente.

La gestion du capital est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Coopérative.

For the year ended December 31, 2019

Coopérative Hydro Embrun inc. Notes aux états financiers Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

14. Commitments

The Cooperative signed a contract with Ottawa River Energy Solutions Inc. sub-contracting their customer invoicing. The contract expires August 31, 2021. The annual payment is based on the number of invoices produced in the year and the cost per invoice is increased by 2.85% annually.

The Cooperative signed a contract for the rental of its office space. This contract expires in December 2020. The rent payment is \$1,475 per month.

The Cooperative signed a contract with Tandem Energy Services Inc. for consultation services for the optimization of daily operations and for the OEB's regulatory requirements. This contract expires in December 2020. The annual payment of the consultation fees is \$33,000.

The minimum annual contract payments for the next two years are as follows:

2020 \$ 74,744 2021 \$ 36,905

15. Financial Instruments

Liquidity risk

The liquidity risk is the risk associated with the ability of the Cooperative to raise the necessary funds (by increasing liabilities or converting assets) to meet a financial obligation, whether or not on the statement of financial position.

The following tables present financial assets and financial liabilities on the statement of financial at book value and broken down by their remaining contractual maturities.

There have not been any changes in the risk from prior year.

14. Engagements

La Coopérative a signé un contrat avec Ottawa River Energy Solutions inc. pour que cette corporation s'occupe de la facturation. Le contrat vient à échéance le 31 août 2021. Le paiement annuel est basé sur le nombre de factures produites pendant l'année et le coût par facture est augmenté de 2,85% annuellement.

La Coopérative a signé un contrat pour la location de ses bureaux. Ce contrat vient à échéance en décembre 2020. Le paiement de location est de 1 475 \$ par mois.

La Coopérative a signé un contrat avec Tandem Energy Services Inc. pour des services de consultation pour l'optimisation des opérations quotidiennes et pour les exigences réglementaires de la CEO. Ce contrat vient à échéance en décembre 2020. Le palement annuel des frais de consultation est de 33 000 \$.

Les paiements minimaux des engagements pour les deux prochaines années sont les suivants :

15. Instruments financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Coopérative de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non à l'état de la situation financière.

Les tableaux suivants présentent les actifs financiers et les passifs financiers inscrits à l'état de la situation financière à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles.

Il n'y a eu aucune variation ses risques par rapport à l'exercice précédent.

Coopérative Hydro Embrun inc. Notes aux états financiers Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

15. Financial Instruments (continued)

15. Instruments financiers (suite)

	2019	
	No deadline / Less than 1 From 1 to 5 More than 5 Sans year / Moins years / De 1 years / Plus échéance de 1 an à 5 ans de 5 ans précise Total / Total	-
Asset Cash Accounts receivable	\$ -\$ -\$ -\$ 1,193,488 \$ 1,193,488 502,060 - 502,060	
Unbilled service revenue	523,740 523,740	
	\$ 1,025,800 \$ - \$ - \$ 1,193,488 \$ 2,219,288	•
Liabilities		Passifs
Accounts payable and accrued liabilities Patronage payable Long-term debt	45,415 45,415	Créditeurs et frais courus Ristournes à payer Dette à long terme
	\$ 1,009,828 \$ 201,901 \$ 181,301 \$ 45,415 \$ 1,438,445	
	2018	
	2016 No deadline /	•
	Less than 1 From 1 to 5 More than 5 Sans	
	year / Moins years / De 1 years / Plus échéance de 1 an à 5 ans de 5 ans précise Total / Total	
Asset Cash Accounts receivable	\$ -\$ -\$ -\$ 912,190 \$ 912,190	Actif Encaisse Débiteurs Produits provenant de
Unbilled service revenue	406,456 406,456	services non facturés
Total of assets	\$ 806,066 \$ - \$ - \$ 912,190 \$ 1,718,256	Total de l'actif
Liabilities		Passifs
Accounts payable and accrued liabilities Patronage payable		Créditeurs et frais courus Ristournes à payer
Long-term debt		Dette à long terme
	\$ 819,329 \$ 256,137 \$ 278,276 \$ 35,000 \$ 1,388,742	

16. Standards, Amendments and Interpretations
Not Yet Effective

There are no other standards, interpretations or amendments issued, but not yet effective that the Cooperative anticipates may have a material effect on the financial statements once adopted. Coopérative Hydro Embrun inc. Notes aux états financiers Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

 Normes, modifications et interprétations publiées, mais non encore entrées en vigueur

Il ny a pas d'autres normes, interprétations ou modifications publiées, mais pas encore en vigueur qui, selon la coopérative, pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers une fois adoptés.

AMENDEMENTS RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS

SECTION: RAISON D'ÊTRE DE LA COOPÉRATIVE

Ajout de la mission de la Coopérative comme suit :

Être une entreprise rentable afin de pouvoir offrir à ses membres un service bilingue de distribution d'électricité des plus fiable, tout en contribuant au mieux-être économique, social et culturel de la communauté.

SECTION 2: MEMBRES, ARTICLE 2.3

Un membre ne peut détenir une part conjointement avec un autre membre.

Et remplacé par,

Un membre peut détenir une part conjointement avec un autre membre.

SECTION 7: CONSEIL D'ADMINISTRATION, ARTICLE 7.1

Le conseil d'administration de la Coopérative est composé de trois (3) administrateurs élus par les membres

Et remplacé par,

Le conseil d'administration de la Coopérative est composé de cinq (5) administrateurs élus par les membres

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS – 2019

Nomination reçue au 31 décembre 2019

Au poste d'administrateur (terme de trois ans) :

Michel Provost : Proposée par Rachelle Laplante et Marie-Claire Yvanski

DON PROJET COMPLEXE SPORTIF MUNICIPALITÉ DE RUSSELL

La municipalité de Russell vise à construire un complexe récréatif qui servira de centre de sport, de culture et de loisirs. Le coût prévu de ce complexe est estimé à 50 millions de dollars, suggérant une installation avec trois nouvelles surfaces de glace, deux piscines et un théâtre/auditorium de 250 à 300 places.

La municipalité de Russell a fait une demande de subvention auprès des gouvernements municipal et provincial.

Lors de la réunion régulière du conseil d'administration le 11 mars 2020, la résolution suivante a été adoptée :

RES-2020-023

Proposée par Pierre Carrière, appuyée par Jean Martel

Attendu que la municipalité de Russell vise un projet de construire un complexe récréatif qui servira de centre de sport, de culture et de loisirs estimé à 50 millions de dollars.

Attendu que la municipalité de Russell a fait une demande de subvention auprès des gouvernements provincial et fédéral.

Attendu que cette proposition devra être soumise à l'assemblée annuelle du 14 avril 2020 pour approbation.

Il est résolu que la Coopérative Hydro Embrun inc. s'engage à faire un don de cent mille dollars à la municipalité de Russell, selon les modalités déterminées par le conseil d'administration de la Coopérative Hydro Embrun inc.

Adopté

MESSAGE DE DÉPART DE PIERRE CARRIÈRE

Fin d'une belle époque :

Début de cette belle aventure le 5 décembre 1978 et la fin le 14 avril 2020.

Durant cette période, j'ai travaillé avec six directeurs généraux dont :

Messieurs Maurice Bruyère, Gérard Bélisle, Jacques Émard, Claude Potier, Michel Provost et Benoit Lamarche.

Durant ces années, la Coopérative a eu sept présidents :

Messieurs Rosario Émard, Richard Blouin, Gérald Boyer, Robert Richard, Albert Bourdeau, Pierre Carrière et Jean Martel.

Ce fut un honneur et un privilège de vous représenter et vous servir durant ces 42 dernières années pour la Coopérative Hydro Embrun inc. (anciennement le Village partiellement autonome d'Embrun). Je tiens à remercier tous les employés qui nous ont épaulés et qui ont travaillé à la réussite et aux succès de notre entreprise.

Notre valeur en 1978 était environ de 500 000,00 \$. En 2018, cette valeur a augmenté tout près de 8 000 000,00 \$. Au début, il était difficile de payer notre facture d'énergie à Ontario Hydro; on devait payer la facture en deux versements, mais il ne nous était pas permis de faire de profit comme une municipalité. Aujourd'hui, il est permis à la Coopérative de faire un profit variant entre 7 % et 8 %.

Au début, nous avons construit un poste de distribution avec trois circuits pour bien servir notre clientèle. En 2017, étant donné la croissance de la population à l'intérieur de notre territoire, nous avons ajouté un 4^e circuit et fait construire un autre poste de distribution. Aujourd'hui, les 4 circuits sont reliés par un système d'interrupteur au coin de la rue Blais et Notre-Dame, qui permet de transférer la charge aux quatre coins de notre territoire.

Je désire également remercier tous les entrepreneurs qui ont travaillé pour nous :

Bruno Brisson Électrique, Robinson Electric, Ontario Hydro, Pierre Mercier Electric, K-Line Electric, Mike Vandelst, Pana Electric, Dundas Powerline, Sproule Powerline Construction et John McCourt.

Finalement, un gros merci à mon épouse Georgette pour son support et sa patience, surtout lors des pannes, car c'est à ce moment que je reçois beaucoup d'appels.

Merci à vous tous et bonne chance à la Coopérative pour les prochaines années.

Pierre A. Carrière

LES SERVICES DE LA COOPÉRATIVE

SERVICES TECHNIQUES:

- localisation de fils
- service souterrain
- service aérien
- vérification de compteurs
- estimation des coûts
- plan et devis de subdivision
- entretien de branches d'arbres
- information sur la consommation mensuelle d'électricité des appareils ménagers

MODES DE PAIEMENT

- carte de débit
- paiement préautorisé
- chèque
- paiements égaux, télépaiement
- comptant
- mandat-poste
- Visa ou Mastercard en ligne